



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

5 ANS

À CHANGER LES AFFAIRES

Rapport annuel 2016-2017



Cinq ans à changer les affaires en cinq questions auxquelles répondent nos dirigeants sur le site de l'Ordre.

5 ANS À NOTRE ACTIF

Sous l'impulsion de l'Office des professions du Québec et du ministre de la Justice, l'adoption de la Loi sur les comptables professionnels agréés, le 16 mai 2012, consacrait la réalisation d'un idéal auquel les leaders de la profession comptable demeuraient attachés contre vents et marées pour brancher la profession sur l'avenir.

Pour le nouvel Ordre des CPA du Québec, c'était le début d'une formidable aventure, semée d'embûches mais surtout d'avancées éclatantes qui ont propulsé l'influence de la profession comptable, tant à l'échelle du Québec qu'au Canada et ailleurs dans le monde.

Tout jeune qu'il soit, l'Ordre a déjà écrit quelques pages d'histoire et compte pour l'avenir sur l'extraordinaire engagement de ses employés et d'un nombre incalculable de bénévoles qui, dans l'ombre ou sous les projecteurs, continueront à faire du titre de CPA un synonyme de rigueur pour le public et de fierté pour les 44 000 CPA et futurs CPA.

La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes.



RAISON D'ÊTRE

Conformément au Code des professions du Québec, l'Ordre des CPA du Québec a pour raison d'être d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la profession de CPA, tel que défini dans la Loi sur les comptables professionnels agréés.

VISION

Dans une perspective de protection du public et dans un environnement en constante évolution, l'Ordre soutient activement les CPA afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de leader en créant de la valeur dans leur organisation.

Acteur influent au Québec et qui s'affirme au Canada et à l'étranger, l'Ordre joue un rôle sociétal incontestable par ses interventions ciblées.

Reconnu pour son agilité et son excellence, l'Ordre assure efficacement la protection du public ainsi que le soutien et le rayonnement de ses membres.

VALEURS

Intégrité | Excellence | Engagement | Innovation | Respect

Québec, juin 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice,
Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2017

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
André Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,
Geneviève Mottard, CPA, CA

Montréal, juin 2017

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre 25 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
André Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,
Geneviève Mottard, CPA, CA



TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être Vision Valeurs.....	2
Lettres de transmission	3
Message du président du Conseil et de la présidente et chef de la direction	6
Remerciements	16
Comité exécutif et Conseil d'administration.....	20
Tableau de l'Ordre	23
États financiers.....	29
Rapports statutaires	51
Arbitrage des comptes	52
Assurance de la responsabilité professionnelle.....	53
Audit.....	54
Bureau du syndic.....	55
Discipline	57
Exercice illégal et usurpation de titre.....	60
Fonds d'indemnisation	61
Formation.....	62
Formation continue obligatoire.....	63
Inspection professionnelle.....	65
Entente de collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes.....	70
Reconnaissance des équivalences.....	71
Révision.....	73
Personnel de l'Ordre.....	74



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

André Dugal, FCPA, FCA

Geneviève Mottard, CPA, CA

À l'image d'une profession au diapason des changements de société, la dernière année a été marquée par une influence manifeste dans l'univers professionnel et par une présence plus appuyée dans les débats publics, l'Ordre faisant ainsi la démonstration que la protection du public est pour lui une priorité et qu'elle n'est pas unidimensionnelle.

Toujours à l'affût, l'Ordre a entrepris une vaste réflexion stratégique qui l'a amené à se projeter en 2022 pour permettre aux CPA et à la profession de prendre leur place et de démontrer leur valeur tout en négociant le virage numérique et en réaffirmant leur leadership au Canada et sur la scène internationale.

UNE PROFESSION DIGNE DE LA CONFIANCE DU PUBLIC

Selon le Baromètre des professions 2016 de Léger, 81 % des Québécois font confiance aux comptables, ce qui les place dans le peloton de tête des professionnels québécois. Cette position enviable, non seulement nous en sommes fiers mais nous comptons bien continuer de la mériter.

Convaincu que la population est en droit de s'attendre à ce que des actions courageuses et décisives soient posées pour mettre fin aux stratégies d'évitement fiscal abusif ou d'évasion fiscale et au recours aux paradis fiscaux, l'Ordre s'est très clairement positionné. D'abord en saluant le rapport de la Commission des finances publiques visant à faire échec à ces pratiques qui privent le Québec de revenus significatifs pour financer ses programmes, puis en participant activement aux travaux d'un groupe de travail canadien qui se penche notamment sur l'encadrement de l'exercice d'activités professionnelles en fiscalité.

Joignant notre voix à celle d'autres ordres d'importance, nous soutenons aussi sans réserve la recommandation de la Commission Charbonneau visant à assujettir les cabinets de professionnels au contrôle des ordres, comme c'est déjà le cas des cabinets comptables établis en Ontario qui sont soumis à la surveillance de CPA Ontario. Et avec la création d'un groupe de travail interne chargé d'examiner les champs potentiels d'intervention de l'Ordre pour mieux encadrer ses membres, nous nous inscrivons dans l'effort collectif visant à faire échec aux pratiques fiscales qui ne respectent pas la lettre et l'esprit de la loi.

L'activité législative a également tenu l'Ordre aux aguets tout au long de l'année. Dans le cadre de l'offensive du Québec en matière de dénonciation et de protection des lanceurs d'alerte, l'Ordre s'est notamment penché sur le dilemme du CPA, qui doit concilier son devoir moral, ou parfois même son obligation, de divulguer des actes répréhensibles avec le respect du secret professionnel qui le lie à son client ou à son employeur. Délicate question s'il en est, d'autant plus que dans tous les cas de dénonciation, le secret professionnel de l'avocat et du notaire, lui, est explicitement protégé.

Cette différence de traitement a des effets pervers qui se sont révélés avec la plus grande acuité dans le cadre du projet de loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et autres personnes majeures en situation de vulnérabilité. De fait, en ne traitant pas tous les professionnels de la même façon lorsqu'il s'agit d'assurer le droit à la vie et à la sécurité de personnes en situation de vulnérabilité et en ne posant pas de balises permettant la levée du secret professionnel pour tous les professionnels, le projet de loi semble bien conférer au secret professionnel de l'avocat et du notaire une valeur disproportionnée par rapport à la protection de la sécurité et de la dignité de la personne. Le débat est lancé et l'Ordre compte bien le porter le plus loin possible sur la place publique.

78 % DES QUÉBÉCOIS SONT EN FAVEUR D'UNE DÉCLARATION DE REVENUS UNIQUE

CHANGEONS LES AFFAIRES

Dans le cadre du dépôt du budget, l'Ordre des CPA a formulé une série de recommandations au gouvernement du Québec afin de soutenir la croissance économique. Par exemple, mettre un terme au dédoublement de l'administration fiscale fédérale-provinciale.

Pour en savoir plus sur nos recommandations, visitez le site de l'Ordre.

cpaquebec.ca



Quoi qu'il en soit, si nous n'avons pas convaincu le législateur de viser clairement la maltraitance financière dans le cadre de ce projet de loi malgré l'intérêt que nos propositions ont suscité en commission parlementaire, les CPA n'ont pas raté l'occasion d'agir concrètement sur le terrain au cours du *Mois de la littératie financière*. Pas moins de 96 ateliers animés par une cinquantaine de CPA ont été présentés dans les bibliothèques publiques tout au long du mois de novembre, fruit d'une collaboration exemplaire avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec.

- SEULEMENT 41 % DES QUÉBÉCOIS CONSIDÈRENT QUE L'INFORMATION SUR LES FINANCES PUBLIQUES EST FIABLE.
- 78 % DES QUÉBÉCOIS SONT FAVORABLES À CE QU'UN POSTE DE DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET SOIT CRÉÉ AU QUÉBEC.
- 51 % DES QUÉBÉCOIS TROUVENT INÉQUITABLE QUE LES ACHATS EN LIGNE HORS QUÉBEC ÉCHAPPENT À LA TVQ.

C'est encore l'intérêt collectif qui a guidé les recommandations faites par l'Ordre au ministre des Finances en vue de l'élaboration du budget du Québec. S'appuyant sur les principes de saine gouvernance, de transparence, d'efficacité et d'efficience, l'Ordre n'a pas hésité à ramener sur le tapis les changements de fond qu'il faudrait apporter aux politiques et façons de faire de l'État. Les résultats d'un sondage mené auprès du grand public nous ont donné raison et inspiré une vigoureuse campagne de promotion orchestrée sur les médias sociaux et dans la presse.

LA PROTECTION DU PUBLIC AU CŒUR D'UNE PROFESSION D'AVENIR

Dans le contexte de l'actualité des dernières années dans l'univers professionnel, l'Ordre n'a pas manqué de souligner que la réforme du Code des professions aurait dû faire une plus grande place aux mécanismes de reddition de compte des ordres et en conséquence, à la nécessité pour l'Office des professions de se doter d'indicateurs de performance, comme l'avait recommandé la Commission Charbonneau. L'implantation de tels indicateurs nous semble urgente pour permettre à l'Office de suivre la performance des ordres et de mesurer l'efficacité de leurs processus pour assurer la protection du public.

Mais la protection du public ne saurait être confinée aux mécanismes formels de contrôle de l'exercice de la profession que sont l'inspection professionnelle, le conseil de discipline et le syndic, pour ne nommer que ceux-là.

Notre devoir consiste aussi à prévenir les risques pour la protection du public que représente la concurrence d'organisations internationales qui tentent par tous les moyens de s'implanter au Canada. Non seulement la pénétration de telles organisations sur le marché sème la confusion dans l'esprit du public mais elle pourrait rendre séduisante aux yeux de certains l'idée d'obtenir un titre peut-être moins connu mais plus accessible que le nôtre. C'est un risque d'autant plus sérieux que la spécialisation très poussée de notre profession laisse l'exercice d'un large éventail d'activités de nature comptable grand ouvert à des personnes dont les compétences et l'intégrité ne sont aucunement encadrées.

Par ailleurs, pour susciter l'intérêt des étudiants envers la profession et compter plus de 1 400 candidats actifs dans le programme de formation professionnelle CPA, nous devons assurer une présence tangible dans les écoles, cégeps et universités. Mais la vigilance et la créativité s'imposent car le vieillissement de la profession et le départ massif des baby-boomers à la retraite risquent de creuser l'écart entre la demande sur le marché et l'entrée de nouveaux CPA dans la profession.

Au final, la diversification des voies d'accès à la profession apparaît incontournable, et elle passe notamment par la valorisation des acquis expérientiels des professionnels formés à l'étranger. Voilà pour l'Ordre une priorité que nous voudrions voir partagée beaucoup plus largement dans l'ensemble de la société, y compris les employeurs.



UNE PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE!

Julie Cardinal a remporté la médaille d'or du Gouverneur général et un prix de 5 000 \$ de CPA Canada pour avoir obtenu le meilleur résultat à l'échelle nationale à l'Examen final commun. Au total, 866 Québécois ont réussi l'épreuve de septembre 2016.



INTÉGRATION DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER

Contrairement à l'approche que semble avoir favorisée le gouvernement dans son projet de réforme du Code des professions, nous sommes fermement convaincus que l'heure est à l'action et non plus à la vigie bureaucratique en matière d'intégration des professionnels formés à l'étranger. À l'intérieur du système professionnel, on doit mettre l'accent sur des mécanismes qui permettent de faire connaître et d'encourager le partage des meilleures pratiques et des bons coups de façon à favoriser une évolution des systèmes et des mentalités afin que le Québec profite pleinement des compétences des professionnels formés à l'étranger. L'atteinte de cet objectif suppose que le législateur s'adapte au rythme d'ouverture et d'innovation des ordres, alors que la philosophie actuelle d'encadrement du système professionnel tend plutôt à la freiner.

Ainsi, une initiative comme le développement d'un programme avancé en comptabilité et finance, une formation technique de niveau universitaire arrimée avec les fonctions des CPA et reconnue et encadrée par l'Ordre, pourrait certainement inspirer d'autres professions. Modulaire et flexible, le programme qui est sur le point de voir le jour vise d'abord et avant tout à répondre à la demande de techniciens supérieurs formés aux technologies de pointe et pourrait constituer un tremplin idéal pour les professionnels immigrants à la recherche d'un premier emploi.

Alors que l'Ordre a reçu plus de 500 demandes d'évaluation des acquis de professionnels formés à l'étranger au cours de la dernière année, nous avons proposé au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de développer une plateforme d'évaluation des acquis en ligne afin de faciliter et d'accélérer le processus pour les demandeurs avant même leur arrivée au Québec. Si ce projet se concrétise comme nous l'espérons, il pourrait servir d'exemple pour d'autres professions.

Pour continuer à protéger le public, il nous faut aussi mettre à niveau la grille de compétences et le programme de formation professionnelle afin d'arrimer les compétences des CPA aux besoins et exigences du marché. Dans la foulée, l'offre en développement professionnel est en train de prendre un virage, pour passer du général au particulier, c'est-à-dire pour offrir des parcours de formation continue définis en fonction de divers profils de carrière ou de compétences.

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL EN QUELQUES CHIFFRES

- PRÈS DE 750 ACTIVITÉS AU PROGRAMME
- PLUS DE 55 000 INSCRIPTIONS
- CROISSANCE DE 10 % DE LA FORMATION À DISTANCE

L'évolution rapide et constante des technologies de l'information fait peser sur la profession un risque d'obsolescence que nous ne pouvons ignorer. Dans l'exercice de leur profession, l'utilisation par les CPA des nouvelles technologies, des supports technologiques ainsi que des services hébergés et en infonuagique est devenue monnaie courante, ce qui soulève de nombreux enjeux de nature réglementaire et déontologique.

Conscient de cette réalité, une vaste refonte du Code de déontologie des CPA et du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018, est en cours. Pour faciliter la transition, un guide d'utilisation des technologies de l'information pratique et convivial est sur le point d'être mis à la disposition de nos membres.

EXCELLENCE, HUMANISME ET LEADERSHIP EN MODE CPA

La dernière année a été marquée par la création d'une nouvelle vice-présidence qui chapeaute l'ensemble des initiatives et programmes reliés au rayonnement de la profession. Vaste mandat réalisé avec brio et qui a déjà commencé à porter fruits sous l'effet bénéfique d'une synergie renouvelée et d'une vision intégrée.

L'excellence s'est conjuguée au talent de nombreux CPA pour faire rayonner la profession, à commencer par la lauréate du prix Hommage, la très estimée Guylaine Saucier. Personnalité à l'autorité morale incontestable, celle qui a présidé et siégé au conseil d'administration de nombreuses sociétés d'envergure a joué un rôle déterminant dans le développement d'une culture de gouvernance dans les sociétés publiques et privées.



UN RENDEZ-VOUS CONCLUANT!

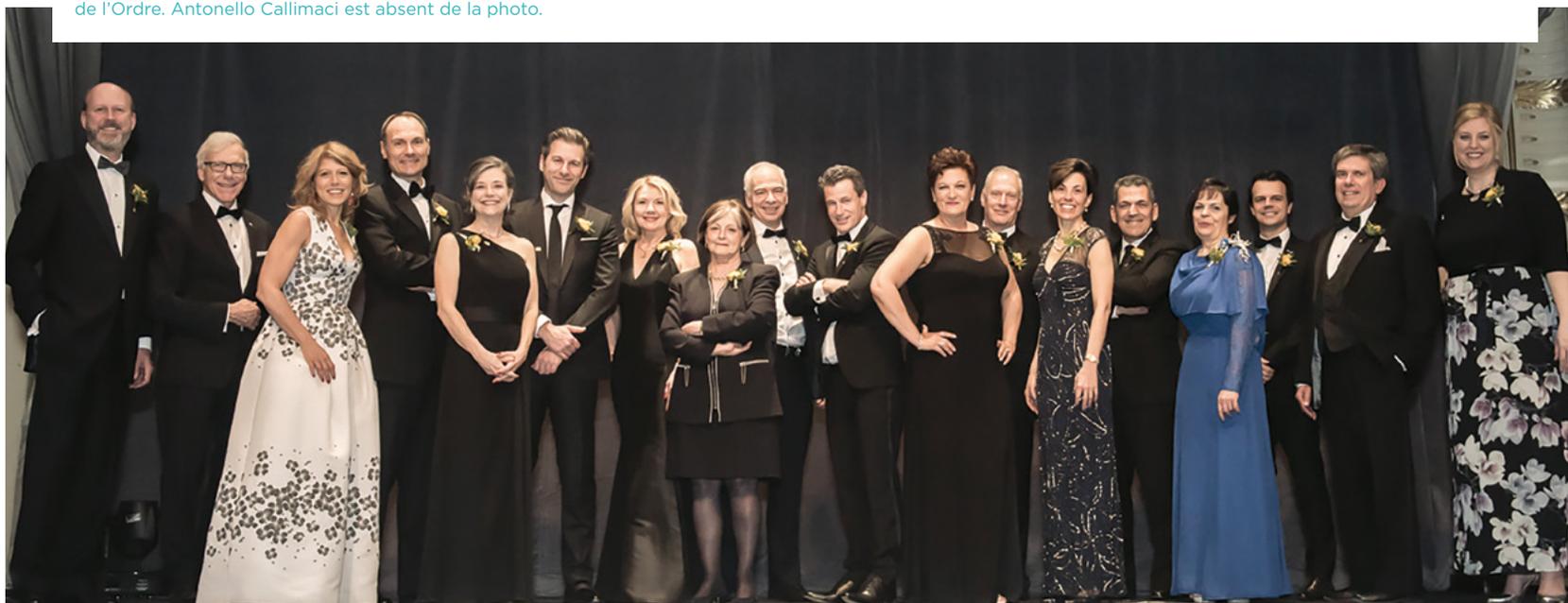
Une cinquantaine de professionnels formés à l'étranger ont répondu présents à une séance d'information tenue par l'Ordre spécialement pour cette clientèle attentive et intéressée qui fait ses premiers pas au Québec. Une expérience vraiment gratifiante pour le personnel de l'Ordre, qui ne demande pas mieux que de récidiver!

Outre les honneurs que réserve l'Ordre à ses membres, de nombreux autres ont été décernés à des CPA qui se sont illustrés dans différentes sphères, que ce soit pour leurs réalisations professionnelles, leur expertise ou leur contribution à l'avancement d'une cause. Chacun d'entre eux confère à la profession une part de son prestige et de sa notoriété qui rejaillit sur l'ensemble des CPA et nourrit leur sentiment d'appartenance.

LA SOIRÉE DES FELLOWS 2017 A CÉLÉBRÉ LA QUINTESSENCE DE LA PROFESSION DE CPA EN METTANT À L'HONNEUR LES 13 NOUVEAUX FELLOWS DE L'ANNÉE, LA LAURÉATE DU PRIX HOMMAGE ET LE NOUVEAU COMPAGNON DE L'ORDRE, SOUS LE REGARD ADMIRATIF DE QUELQUE 180 INVITÉS.

De gauche à droite :

André Dugal, président du Conseil de l'Ordre, Pierre Bruneau, animateur, Sonia Boisvert, Adam Koniuszewski, Donna Salvati, Alexandre L'Heureux, Andrée Guy, Guylaine Saucier, lauréate du prix Hommage 2017, Richard Létourneau, Marc Perron, Lise Lapierre, René Proulx, Renée Laflamme, Richard Desormeau, Compagnon de l'Ordre, Guylaine Duval, Sébastien Boivin, président du regroupement des CPA de Québec, Jacques Filion et Geneviève Mottard, présidente et chef de la direction de l'Ordre. Antonello Callimaci est absent de la photo.





Les 13 CPA et quatre étudiants en sciences comptables de l'UQTR qui se sont rendus cette année en Haïti et en Tanzanie dans le cadre de six missions de CPA Sans Frontières, ont passé 142 jours sur le terrain et cumulé 1 128 heures de travail coopératif.

On voit ici l'un des participants au projet-pilote de l'UQTR, William André-Dupont, qui a travaillé avec ses trois coéquipiers à l'implantation d'un système de gestion comptable informatisée dans une dizaine d'écoles en Haïti.

DES CPA HUMANISTES



Diffusée depuis le début de l'année dans les camps de réfugiés à l'intention des petits Syriens, la Radio-DoDo propose aux enfants une heure de musique et de messages de réconfort en français et en arabe. « Ce qu'on veut, c'est accompagner les enfants jusqu'à ce qu'ils s'endorment », dit l'idéatrice du projet et personnalité de la semaine La Presse (29 janvier 2017), Brigitte Alepin.

LE LAURÉAT 2016 DU MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le tout premier président et chef de la direction de l'Ordre, Daniel McMahon, accompagné de Gyslaine Desrosiers, présidente du Conseil interprofessionnel du Québec.



Marrouane Nabih, vice-président Finances, Opérations, chez Cascades, a remporté l'As de la finance 2017 dans la catégorie *Dirigeant financier de la relève* décerné par la section du Québec de FEI Canada. Il est ici en compagnie du président du Conseil de l'Ordre, André Dugal.



Comme l'illustre bien la campagne publicitaire qui cible les CPA de demain, la profession de CPA est tout naturellement associée aux affaires, d'où l'importance de tisser des liens étroits avec les employeurs et de s'afficher dans les événements et sur les tribunes qui réunissent la communauté des affaires. Représenté à une cinquantaine d'événements au cours de l'année, le plus souvent en combinaison avec une prise de parole, la participation à un jury, la remise d'un prix ou la présence à une table d'honneur, l'Ordre a été fort actif sur ce plan.

Particulièrement à l'écoute des préoccupations des employeurs, l'Ordre fait d'une pierre deux coups en organisant des événements de recrutement qui permettent aux premiers de recruter en primeur la relève de la profession, et aux futurs CPA, de décrocher un stage qui sera le point de départ de leur carrière. Avec la participation de 45 employeurs et 680 étudiants, soit une hausse de 36 et 23 % respectivement, et le concours exemplaire des comités étudiants CPA, l'expérience de la dernière année a été un succès sur toute la ligne. Quant à la performance d'Espace emploi, qui sert de pont entre les besoins des employeurs et l'expertise des CPA, elle confirme que les uns et les autres en ont fait un favori.

Ajoutons à ce cocktail d'initiatives la complicité des regroupements régionaux, qui affirment de plus en plus leur rôle d'ambassadeurs auprès des futurs CPA, de concert avec les comités étudiants. Les regroupements de l'Estrie et de la Mauricie - Centre-du-Québec ont d'ailleurs fait mouche cette année avec le démarrage de l'*Autobus de l'opportunité*, qui fait visiter aux étudiants en sciences comptables divers milieux de travail. Mis en branle l'an dernier par les CPA de Lanaudière, ce projet inspirant vise à aider les futurs CPA à faire des choix éclairés en démystifiant les nombreuses facettes de l'exercice de la profession et en leur présentant l'étendue des possibilités d'emploi dans leur région ou dans une région limitrophe.



À la tribune de l'Ordre le 6 février dernier, John Authers, chroniqueur au *Financial Times*, a entretenu une salle comble des négociations du Brexit et de la présidence américaine.

FAIRE DU CHANGEMENT UNE FORCE MOTRICE POUR LA PROFESSION

L'influence de la profession, ici et ailleurs, sa cohérence, son audace et la confiance qu'elle inspire trouvent leurs points d'appui dans une gouvernance et une administration qui se distinguent à plusieurs égards.

D'abord et avant tout par une équipe permanente exceptionnellement mobilisée et créative, qui n'hésite pas à se remettre en question et à embrasser les transformations. Et qui plus est, une équipe fière de s'associer à un *Employeur remarquable* qui a redoublé d'efforts pour rester à la hauteur de cette distinction.

C'est aussi par une gestion modèle, souvent citée en exemple et qui sert de point de référence, comme ce fut le cas récemment à l'occasion de la réforme du règlement sur le rapport annuel des ordres professionnels.

Et enfin, par des élus et un impressionnant contingent de bénévoles dont la générosité n'a d'égale que leur intime conviction du rôle essentiel de la profession dans la société.



Pertinence, transformation, influence et agilité : tels sont les quatre mots chargés de sens qui guideront les stratégies de l'Ordre pour les cinq prochaines années. Au terme d'une réflexion à 360° et dans le respect de sa raison d'être fondamentale - la protection du public -, l'Ordre s'est donné les moyens de rester à la barre du changement, à l'image de ses 39 000 membres.

Avec nos prédécesseurs, nous sommes confiants d'avoir porté la profession à la hauteur du rêve qui animait les visionnaires qui l'ont unifiée il y a cinq ans. Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à en faire un symbole de fierté qui nous permet d'avancer vers l'avenir avec assurance.

Le président du Conseil,

André Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,

Geneviève Mottard, CPA, CA

MERCI!

L'Ordre rend hommage aux centaines de membres qui donnent bénévolement de leur temps et mettent leur expertise au service de la profession et de la protection du public.

Que ce soit en participant aux travaux des comités statutaires, dont on peut lire le compte rendu des activités dans le présent rapport, en se joignant au personnel de l'Ordre au sein de comités non statutaires ou de groupes de travail, en faisant équipe avec l'Ordre au sein des regroupements régionaux, en siégeant au sein d'instances nationales ou en donnant de leur temps dans le cadre du programme de littératie financière de CPA Canada, nous les remercions chaleureusement de leur inestimable contribution à l'essor de la profession.

Nafissa Abarbach, CPA, CA
Lily Adam, CPA auditrice, CA
Souhila Ahmed Ammar, CPA, CGA
France Alain, FCPA auditrice, FCA
Chantal Amiot, CPA, CA
Ruben Antoine, CPA, CA
Serge Auclair, CPA, CMA
Jean Ronald Augustin, CPA, CGA
Christian Babbini, FCPA, FCMA
Michel Babeu, CPA, CA
Lisa Baillargeon, CPA, CMA
Caroline Banville, CPA auditrice, CGA
Luc Baribeau, CPA, CGA
Josiane Barrette-Parser, CPA auditrice, CA
Patrick Beaudoin, CPA, CA
Vincent Beaudoin, CPA, CMA
Karène Beaulieu, CPA auditrice, CA
Lucie Beaulieu, CPA, CGA
Marie-Claude Beaulieu, CPA auditrice, CA
Paul Beauvais, CPA auditeur, CA
Karine Béland, CPA auditrice, CA
André Bélanger, CPA, CMA
Carol Bélanger, CPA, CMA
Céline Bélanger, CPA auditrice, CGA
Emilie Bélanger, CPA auditrice, CA
Eric Bélanger, CPA auditeur, CA
Marc Bélanger, FCPA, FCMA
Francis Belzile, FCPA, FCA
Paul Belzile, CPA, CMA
Sébastien Belzile, CPA, CMA
Pier-Paul Belzil-Lacasse, CPA, CA
Vincent Belzile-Verreault, CPA, CMA
Chantal Bergeron, CPA, CMA

Julie Bergeron, CPA, CMA
Mathieu Bergeron, CPA, CA
Nicole Bernard, CPA auditrice, CA
Sylvie Berthelot, FCPA, FCMA
Johanne Bertrand, CPA, CA
Cédric Bérubé, CPA, CMA
Diane Bérubé, CPA auditrice, CA
Nancy Béty, CPA auditrice, CA
Diane Bigras, FCPA, FCGA
Louise Bilodeau, CPA auditrice, CA
Marie-Josée Bisson, CPA, CMA
Karine Bissonnette, CPA auditrice, CA
Julie Blais, CPA auditrice, CA
Mario Blanchard, CPA auditeur, CGA
Anne Blanchet, CPA, CA
Caroline Boily, CPA auditrice, CA
Sébastien Boily, CPA, CMA
Marie-Renée Boisclair, CPA, CMA
Robert Boisjoli, FCPA, FCA
Hugues Boisvert, FCPA, FCMA
Sébastien Boivin, CPA, CMA
Gianni Boldarin, CPA auditeur, CA
Catherine Bouchard, CPA, CMA
Eric Bouchard, CPA auditeur, CA
Valérie Bouchard, CPA auditrice, CA
Yvon Bouchard, CPA, CA
Lamia Boucheneb, CPA, CGA
Gisèle Boucher, CPA, CMA
Karine Boucher, CPA auditrice, CA
Martin Boucher, CPA auditeur, CA
Françoise Boudreau, FCPA, FCGA
Lyne Boudreau, CPA, CA
Paul Boudreau, CPA auditeur, CA

Simon-Luc Boudreau, CPA, CGA
Alexandre Bouffard, CPA, CGA
André Boulais, CPA auditeur, CGA
Johanne Boulerice, CPA auditrice, CA
Julie Boulianne, CPA, CGA
Irène Bourg, CPA auditrice, CA
Sébastien Bourque, CPA auditeur, CA
Martin Breault, CPA auditeur, CA
Jean-François Brien, CPA auditeur, CA
Diane Brière, CPA, CGA
Isabelle Brière, CPA, CGA
Denis Brodeur, CPA, CGA
David Brouillette, CPA, CMA
Julie Brousseau, CPA auditrice, CA
Sophie Bureau, CPA auditrice, CA
Marielle Bussièrès, CPA, CGA
Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA
Philippe Calame, CPA, CMA
Claudia Calce, CPA auditrice, CGA
Dung Tien Can, CPA, CA
Danièle Cantin, FCPA, FCMA
David Cantin, CPA, CMA
Émélie Cantin, CPA, CGA
Guy Carbonneau, CPA, CA
Anne-Louise Caron, CPA auditrice, CA
Janique Caron, CPA, CA
Sophie Caron, CPA, CGA
Mathieu Castonguay, CPA, CGA
Valérie Cecchini, CPA, CGA
Annie Cédillotte, CPA auditrice, CA
François Chaput, CPA, CMA
Nelly Chaput, CPA auditrice, CA
Julie Charbonneau, CPA, CA

Denis Charland, CPA, CA
Éric Charrois, CPA auditeur, CGA
Céline Chartier, CPA, CA
Julie Chaurette, CPA, CA
Annie Chevrier, CPA auditrice, CA
Maurice Chiasson, CPA auditeur, CA
Suzanne Chiricota, FCPA, FCGA
Julie Choquette, CPA auditrice, CA
Sylvie Choronzey, CPA auditrice, CGA
Julie Chouinard, CPA auditrice, CA
David Clément, CPA auditeur, CA
Martine Clément, CPA auditrice, CA
Dominique Collin, FCPA auditrice, FCA
Michel Comeau, CPA auditeur, CGA
Laurence Cormier, CPA auditrice, CA
André Corriveau, CPA auditeur, CGA
Alain Côté, FCPA auditeur, FCA
Karine Côté, CPA auditrice, CA
Véronique Côté, CPA auditrice, CA
Daniel Coulombe, CPA auditeur, CA
Chantal Cousineau, CPA auditrice, CA
Mathieu B. Couture, CPA auditeur, CA
Gilles Couturier, CPA, CA
Laury-Ann C. Paulin, CPA auditrice, CA
Jean Luc Créte, CPA auditeur, CGA
Jean-François Cusson, CPA, CA
Marie-Josée Cyr, CPA auditrice, CA
Raoul Cyr, CPA auditeur, CA
Louise Dagnault, CPA auditrice, CA
Nathalie Daigneault, CPA auditrice, CA
François Dauphin, CPA, CMA
Maryse De Grandpré, CPA auditrice, CA
Josée Delli Colli, CPA auditrice, CA
Marc-André Denis, CPA, CA
François-Michel Denommé, CPA, CMA
Frédéric Deraiche, CPA, CMA
Christian Desautels, CPA auditeur, CA
Bernard Deschamps, CPA, CMA
Stéphane De Serres, CPA, CGA
Pierre Desforges, CPA, CMA
Florentina Dinu, CPA auditrice, CA
Jocelyne Dion, CPA, CA
Valérie Dion, CPA auditrice, CA
Marie-Sophie Dionne, CPA auditrice
Pierrette Doré, FCPA auditrice, FCA
Yves Doré, CPA auditeur, CA
Vanessa Doyon, CPA, CMA
Raymond Drouin, FCPA auditeur, FCA

Julie Dubé, CPA auditrice, CGA
Mireille Dubé, CPA auditrice, CA
Isabelle Dubois, CPA, CA
Mélanie Dubois, CPA, CMA
Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Gilles Ducharme, CPA auditeur, CA
François Dufault, CPA, CA
Sonia Dugas, CPA, CMA
Cindy Dumas-Lavergne, CPA auditrice, CA
Nathalie Dupuis, CPA, CMA
Robert Dupuis, CPA, CMA
Gérard Durocher, CPA, CA
Guylaine Duval, FCPA auditrice, FCA
Sindy Duval, CPA auditrice, CA
Selma Elafrit, CPA auditrice, CGA
Anne-Marie Éthier, FCPA auditrice, FCA
Stéphanie Faucher, CPA, CGA
André Fillion, CPA, CMA
Annie Fillion, CPA auditrice, CA
Jacques Fillion, FCPA auditeur, FCA
Michel Fillion, CPA, CMA
Nadine Fischer, CPA auditrice, CGA
Vincent Fitzbay, CPA, CMA
Richard Flageole, FCPA auditeur, FCA
Daniel Fontaine, CPA auditeur, CA
Marie-Philippe Fontaine, CPA auditrice, CA
Hélène Forest, CPA auditrice, CGA
Alain Fortier, CPA auditeur, CA
Nelson Fortier, CPA, CA
Anne-Marie Fortin, CPA auditrice, CA
Melissa Fortin, CPA, CMA
Marie-Josée Fournier, CPA, CA
Pascale Fournier, CPA, CA
René Fournier, CPA auditeur, CA
Yolaine Fournier, CPA auditrice, CA
Roxanne Fréchette, CPA, CGA
Giuseppe Funciello, CPA auditeur, CA
Pascal Gagné, CPA, auditeur, CA
Renée Gagné, CPA auditrice, CA
Serge Gagné, FCPA auditeur, FCA
Luc Gagnon, CPA, CA
Pierre-J. Gagnon, CPA, CGA
Richard Gagnon, FCPA auditeur, FCA
Yves Gagnon, FCPA, FCGA
Gregory Gallant, FCPA, FCA
Renée Gallant, FCPA, FCA
Nadia Gallo, CPA auditrice, CA
Sylvie Garant, CPA auditrice, CA

Josiane Garceau, CPA auditrice, CA
Roger Gariépy, CPA, CA
Natasha Gaudreault, CPA auditrice, CA
Simon Gaudreault, CPA, CA
Claude Gaulin, CPA, CMA
Patricia Gauthier, FCPA, FCGA
Paul Gauthier, CPA auditeur, CA
Christophe Gautier, CPA auditeur, CA
Dave Gélinas, CPA, CMA
Francine Gélinas, FCPA auditrice, FCA
Patrick Gélinas, CPA, CA
Annie Gervais, CPA auditrice, CA
Marie-Eve Gignac, CPA auditrice, CA
Andréanne Gingras, CPA, CMA
Geneviève Girard, CPA, CMA
Christine Girouard, CPA, CA
Nathalie Giroux, CPA auditrice, CA
Sébastien Giroux, CPA auditeur, CA
Mélanie Gobeil-Sylvain, CPA auditrice, CA
Raymond Godbout, CPA auditeur, CA
Guy Godin, CPA auditeur, CA
Lorraine Godin, CPA, CA
Cathy Gonçalves, CPA auditrice, CA
Russell Goodman, FCPA auditeur, FCA
Daniel Gosselin, FCPA, FCA
Jocelyne Gosselin, FCPA auditrice, FCA
Josée Gosselin, CPA, CA
Mario Gosselin, CPA auditeur, CA
Valérie Goulet, CPA auditrice, CA
François Goyette, CPA, CA
Chantal Gravel, CPA auditrice, CA
Dominique Gravel, CPA, CGA
Marie-Noël Gravel, CPA, CGA
Nicole Gravelle, CPA, CA
Danny A. Greene, CPA, CA
Marie-Noël Grenier, FCPA, FCMA
Sophie Grenier, CPA auditrice, CA
Ghislaine Guilbault, CPA auditrice, CA
Sonia Guilbeault-Boulard, CPA auditrice, CA
Charles-Antoine Guimont, CPA auditeur, CA
André Guy, CPA auditeur, CA
Naïma Hafidi, CPA, CGA
Trevor Hagyard, CPA auditeur, CA
Manon Hall, CPA auditrice, CA
Claude Hamel, CPA auditeur, CGA
Danielle Hébert, FCPA, FCGA
Michaël Hébert, CPA auditeur, CA
Valérie Hébert, CPA auditrice, CA

Gilles Henley, CPA auditeur, CA
Denis Hérard, CPA auditeur, CA
Sébastien Houde, CPA, CA
François Huot, CPA, CMA
Mihai Ibanescu, CPA auditeur, CA
Marc-André Jacobs, CPA, CGA
Michelle Jacques, CPA auditrice, CA
Réal Jacques, CPA, CMA
Alain Toni Jalkh, CPA, CGA
Vincent Joly, CPA auditeur, CA
Harnam Kakkar, FCPA auditeur, FCMA
Vivek Kalevar, CPA, CMA
Paul Kanaan, CPA, CMA
Charlotte Kapche Somo, CPA auditrice, CA
Huguette Gislène Kapnang Monkam Djomo, CPA, CGA
Nathalie Kassar, CPA, CGA
Jessica Kelly-Gallant, CPA auditrice, CA
Claudia Khawam, CPA, CMA
Nermin Kobas, CPA auditeur, CA
Marilyn Kuntz, FCPA, FCA
Marlène Labelle, CPA auditrice, CA
Claude Lacombe, CPA auditeur, CA
Luc Lacombe, FCPA, FCA
Cindy Lacroix, CPA, CGA
Dominique Lacroix, CPA auditeur, CA
Mario Lafond, FCPA auditeur, FCGA
Anne-Marie Laforest, CPA, CGA
Christina Laj, CPA auditrice, CA
Julie Lampron, CPA auditrice, CA
Robert Landry, CPA, CMA
Stéphane Landry, CPA auditeur, CA
Suzanne Landry, FCPA, FCA
Manon Langevin, CPA auditrice, CA
Jean Lanoue, FCPA, FCA
Lise Lapierre, FCPA, FCA
Valérie Laplante, CPA, CGA
Jean Lapointe, CPA, CMA
Louis Larochelle, CPA, CA
Gaëtan Larose, CPA, CMA
Michel Larouche, CPA auditeur, CA
Jean-Paul Lauly, CPA auditeur, CA
Stéphane Lauzon, CPA, CA
David Lavallée, CPA auditeur, CA
Guy Lavallée, FCPA, FCA
Michel Lavigne, CPA auditeur, CA
Simon Lavigne, CPA auditeur, CA
Linda Lavigueur, CPA auditrice, CGA
Éric Lavoie, CPA, CA

Louis-Olivier Lavoie, CPA, CA
Lucie Lavoie, CPA auditrice, CA
Emilie Lazure Daoust, CPA, CGA
André Leblanc, CPA auditeur, CA
Martin Leblanc, CPA, CA
Stéphane Leblanc, CPA, CA
Stéphanie Leblanc, CPA, CMA
Terry LeBlanc, FCPA, FCGA
Claude Le Borgne, CPA, CA
Cindy Leclerc, CPA auditrice, CA
Pascal Leclerc, CPA, CMA
Robert Leclerc, FCPA auditeur, FCA
Julie Leduc, CPA auditrice, CA
Nathalie Leduc, CPA auditrice, CGA
Robert Lefrançois, FCPA auditeur, FCA
France Légaré, CPA auditrice, CA
France Legault, CPA, CA
Marc Legendre, FCPA auditeur, FCA
Luc Léger, FCPA auditeur, FCGA
Jean-Sébastien Lemelin, CPA, CMA
Élyse Lemieux, CPA, CGA
France Lemieux, CPA auditrice, CA
Serge Lemieux, FCPA auditeur, FCA
Réjeanne Lepage, CPA, CGA
Jocelyn Leroux, CPA auditeur, CA
Nicolas Lesage, CPA auditeur, CA
Bernard Lessard, CPA, CMA
France Lessard, CPA auditrice, CA
Jean Létourneau, CPA, CGA
Pierre Alexandre Levasseur, CPA, CMA
Martine Léveillé, CPA, CMA
Karine Lévesque, CPA auditrice, CGA
Nicolas Lévesque, CPA auditeur, CA
Tania Lewis, CPA, CGA
Stacey Loomis, CPA auditrice, CA
Julie Mailhot, CPA, CA
Suzanne Major, CPA auditrice, CA
Gilles Malette, CPA auditeur, CA
Johanne Maltais, CPA, CGA
Valérie Maltais, CPA auditrice, CA
Suzanne Mansour, CPA auditrice, CA
Guy Marchessault, CPA auditeur, CA
Hélène Marci, CPA auditrice, CA
Jacinthe Marcotte, CPA auditrice, CA
Daniel Martel, CPA auditeur, CA
Mélanie Martel, CPA auditrice, CA
Pierre Martin, CPA, CA
Marie-Pier Martin-Nantel, CPA auditrice, CA

Serge Massé, CPA, CGA
Stéphanie Massé, CPA auditrice, CA
Michel Massicotte, CPA auditeur, CGA
Edith Mathieu, CPA, CMA
Michel Mathieu, CPA auditeur, CA
Joel Arnold Mbende, CPA auditeur, CA
Sylvie Meloche, CPA, CA
Lucie Ménard, CPA, CA
Lyne Ménard, CPA, CGA
Aziz Jonathan Mercho, CPA, CA
Audrey Mercier, CPA auditrice, CA
Guillaume Mercier, CPA, CMA
Maxime Mercier, CPA auditeur, CA
Guillaume Michaud, CPA, CMA
Patricia Michaud, CPA auditrice, CA
Sylvain Michaud, CPA, CA
Hélène Michel, CPA auditrice, CA
André Mignault, CPA auditeur, CA
Pier-Olivier Migneault, CPA auditeur, CA
Jérôme Minier, CPA auditeur, CA
Joël Minville, CPA auditeur, CA
Susan Moellers, FCPA, FCMA
Valérie Mondor, CPA auditrice, CA
Chantal Monique, CPA auditrice, CA
Charles Montminy, CPA, CMA
Charles Moreau-Gemme, CPA auditeur, CA
Mélanie Morel, CPA auditrice, CA
Nicholas Morin, CPA, CGA
Kristian Morin Ricard, CPA auditeur, CA
Claude Morissette, CPA auditeur, CA
Danielle Morissette, CPA, CGA
Nicolas Morissette, CPA, CGA
Richard Morrison, CPA, CA
Céline Mosnier, CPA, CMA
Vincenzo Mulé, CPA, CMA
Ahmed Naciri, FCPA, FCGA
Caroline Nadeau, CPA auditrice, CA
Jean-Pierre Nadeau, CPA, CA
Lucie Nadeau, CPA, CA
Pierre-Luc Nadeau, CPA, CMA
John Nagy, FCPA, FCGA
Catherine Newman, CPA auditrice, CA
Alvin George Nofall, CPA auditeur, CA
Jean-Luc Ostiguy, CPA auditeur, CA
Marie-Ève Ostiguy, CPA auditrice, CA
Stéphanie Otis, CPA auditrice, CA
Bruno Ouellet, CPA, CMA
Chantal Ouellet, CPA auditrice, CA

Michel Ouellet, CPA, CMA
Simon Oury-Asselin, CPA auditeur, CA
Teresa Pacheco, CPA, CA
Hugo Pagé, CPA, CA
Caroline Painchaud, CPA, CMA
Sylvie Panneton, CPA auditrice, CA
Robert Papineau, CPA auditeur, CA
Marie-Claude Paquet, CPA, CA
Evelyn Paquin, FCPA, FCA
Julie Paquin, CPA, CMA
Sandra Paquin, CPA auditrice
Jean Paradis, CPA, CMA
Mélanie Paré, CPA auditrice, CMA
Guy Parent, CPA, CGA
Marc Parent, CPA, CMA
Pierre Parent, CPA, CA
Benoit Parenteau, CPA, CA
Jocelyn Patenaude, FCPA auditeur, FCA
Diane Paul, CPA auditrice, CA
Marc Peliel, CPA, CMA
Michel Pelletier, CPA, CGA
Tommy Pelletier, CPA, CGA
Anne-Catherine Perreault, CPA auditrice, CGA
Stéphane Perreault, CPA, CA
Pierre Perreault-Bélangier, CPA, CMA
Danièle Pérusse, FCPA, FCGA
Laurent Petit, FCPA, FCA
Anca-Andreia Petric, CPA, CMA
André Phan, CPA, CGA
Yann Philibert, CPA, CA
Yan Piché, CPA auditeur, CA
Carlo Pierre, CPA, CA
Marc André Pilotte, CPA auditeur, CGA
Guy Plante, CPA auditeur, CA
Pierre-André Plante, CPA auditeur, CA
Éric Poirier, CPA, CA
Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA
Marie-Pier Poirier, CPA, CA
Caroline Pombert, CPA auditrice, CA
Sébastien Pomerleau, CPA, CGA
Éric Preville, CPA, CMA
Jean-Pierre Raby, CPA auditeur, CA
Christine Régimbal, CPA auditrice, CA
Daniel Reid, CPA, CMA
Dominique Renaud, CPA, CA
Nadia Rhéaume, CPA auditrice, CA
Lyse Ricard, FCPA, FCA
Dorothy Rice, FCPA, FCMA

Dany Richard, CPA, CMA
Dominic Rioux, CPA, CMA
Lyne Rioux, CPA auditrice, CA
Michel Rioux, CPA auditeur, CA
Diane Robert, CPA auditrice, CA
Pascal Rodrigue, CPA, CMA
Louis Roy, CPA auditeur, CA
Louise Roy, CPA auditrice, CA
Michel Roy, CPA, CA
Kevin Rutherford, CPA auditeur, CA
Maxime Sabourin, CPA, CGA
Lekbir Safouani, CPA auditeur, CGA
Josianne Sarrazin, CPA auditrice, CA
Jean-François Saulnier, CPA, CMA
Étienne Savard, CPA, CMA
Jonathan Schacter, CPA, CA
Julia Scott, CPA, CA
Benoit Seguin, CPA auditeur, CGA
Nathalie Séguin, CPA, CA
Olfa Semmani, CPA, CGA
Daniela Severin, CPA, CA
Sophie Simard, CPA, CMA
Lydia Smirnoff, CPA, CMA
Consolata Sorbo, CPA auditrice, CA
Yoan St-Louis, CPA, CMA
Guillaume St-Roch, CPA auditeur, CA
Marc St-Roch, CPA, CA
Samuel St-Yves-Durand, CPA auditeur, CA
Cathrine Surprenant, CPA auditrice, CA
Johannie Sylvain, CPA, CGA
Stéphanie Sylvestre, CPA auditrice, CA
Hugues Talbot, CPA, CMA
Yvan Tanguay, CPA, CGA
Kim Tardif, CPA auditrice, CA
Marie-Claude Tardif, CPA auditrice, CA
Jean-Philippe Tassé Trottier, CPA
Carl Tetu, CPA, CA
Christian Thauvette, CPA, CMA
France Théberge, CPA auditrice, CA
Michel Thérout, FCPA, FCA
Nathalie Thibert, CPA auditrice, CA
Guillaume Thivierge, CPA auditeur, CA
Line Thomassin, CPA auditrice, CA
François Thouin, CPA, CGA
Jean-François Thuot, CPA, CGA
Nadia Tomaro, CPA auditrice, CA
François Toulouse, CPA auditeur, CGA
Michel Trahan, CPA, CGA

Annie Tremblay, CPA, CA
Denis Tremblay, CPA auditeur, CA
Félix Tremblay, CPA auditeur, CMA
Guylaine Tremblay, CPA, CA
Isabelle Tremblay, CPA auditrice, CA
Marie-Soleil Tremblay, FCPA auditrice, FCA
Martin Tremblay, CPA, CGA
Nicholas Tremblay, CPA, CGA
Stéphanie Tremblay, CPA auditrice, CA
Jean-François Trépanier, CPA auditeur, CA
Sébastien Trépanier, CPA auditeur, CGA
Jean-Yves Trottier, CPA auditeur, CA
Linda Trudeau, CPA auditrice, CA
Quoc Phu Truong, CPA, CA
Vicky Tumiotto, CPA, CA
Johanne Turbide, CPA auditrice, CA
Véronique Turcotte, CPA, CA
Olfa Turki, CPA auditrice, CA
Steve Turner, CPA, CMA
Benoît Vachon, CPA, CMA
Martine Vachon Raymond, CPA auditrice, CA
Benoît Vallée, CPA, CGA
Pierre Vallerand, CPA auditeur, CA
Jonathan Vandal, CPA, CA
Sébastien Vandal, CPA auditeur, CA
Josée Van Wymersch, CPA auditrice, CA
Isabelle Veilleux, CPA auditrice, CMA
Lucie Veilleux, CPA, CA
Paul-André Veilleux, CPA, CMA
Caroline Venne, CPA auditrice, CA
Pierre-Olivier Verdon, CPA, CA
Jean-François Vernier, CPA, CMA
Edward Victor, FCPA auditeur, FCA
Marie-Josée Viens, CPA auditrice, CGA
Rénald Vigneault, FCPA, FCGA
Jean Villeneuve, CPA auditeur, CA
Nancy Villeneuve, CPA auditrice, CA
Rod Wiley, FCPA, FCMA
Richard Yeghiayan, CPA auditeur, CA
Daniel Zbacnik, FCPA, FCMA



COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite :

Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA,
administrateur élu

Nathalie Houle, FCPA, FCMA,
première vice-présidente

André Dugal, FCPA auditeur, FCA,
président du Conseil

Diane Delisle, administratrice nommée
par l'Office des professions

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA,
deuxième vice-présidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

André Dugal, FCPA auditeur, FCA (2016-06-17) (Montréal) Président du Conseil élu par les membres du Conseil d'administration

Nathalie Houle, FCPA, FCMA (2015-06-19) (Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches) Première vice-présidente

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA (2015-06-19) (Montréal) Deuxième vice-présidente

Michel Bergeron, CPA auditeur, CA (2014-06-20) (Montréal)

Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA (2016-11-24) (Montréal)

Danielle Boucher (2016-06-17) Administratrice nommée par l'Office des professions

Émilio Boulianne, FCPA, FCGA (2016-06-17) (Montréal)

Josée De La Durantaye, FCPA, FCMA (2014-06-20) (Montréal)

Diane Delisle, M. Sc., ASC (2014-05-15) Administratrice nommée par l'Office des professions

Luc Duciaume, FCPA, FCGA (2016-06-17) (Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec)

Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA (2014-06-20 - 2016-10-14) (Montréal)

Yves Hébert (2015-06-19) Administrateur nommé par l'Office des professions

Sylvie Juneau, CPA, CA (2017-02-24) (Laval-Laurentides)

Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA (2014-06-20) (Mauricie/Centre-du-Québec/Estrie/Lanaudière)

Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA (2015-06-19) (Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches)

Josée Néron, CPA, CMA (2014-06-20) (Saguenay/Lac Saint-Jean/Est du Québec)

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA (2012-05-16 - 2016-10-07) (Laval-Laurentides)

Germain Trottier, Ph.D., t. s. (2014-05-15) Administrateur nommé par l'Office des professions

SÉANCES

Au cours de l'exercice, les membres du comité exécutif ont tenu huit séances statutaires et cinq séances extraordinaires. Les membres du Conseil d'administration ont tenu cinq séances statutaires et quatre séances extraordinaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec s'est tenue le 17 juin 2016. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle sera déposé le présent rapport, doit avoir lieu le 16 juin 2017.

RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- l'élection des membres du comité exécutif (par vote secret) aux postes de vice-président, d'administrateur élu et d'administrateur nommé (membre issu des administrateurs nommés par l'Office des professions);
- l'élection de deux membres du Conseil par cooptation;
- l'approbation des états financiers de l'Ordre pour la période terminée le 31 mars 2016;
- l'approbation du plan d'action 2016-2017
- l'approbation des orientations stratégiques 2017-2022 et du plan d'action 2017-2022;
- l'approbation du budget 2017-2018;
- l'approbation du profil des risques stratégiques;
- l'approbation du plan directeur des systèmes d'information (PDSI) 2017-2022;
- l'approbation du protocole d'entente sur la reconnaissance mutuelle proposé par CPA Canada et l'Institute of Chartered Accountants of Pakistan;
- la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2016-2017;

RÉSOLUTIONS

- la nomination de membres et de certains présidents du conseil de discipline, du comité de révision et du conseil d'arbitrage;
- la nomination des membres et de certains présidents des comités non statutaires de l'Ordre;
- la nomination de membres du comité d'inspection professionnelle et d'inspecteurs-enquêteurs ou d'experts en vue d'assister le comité;
- la nomination de syndics *ad hoc*;
- l'approbation du projet d'amendement de l'article 36.4 du Code de déontologie des CPA;
- la nomination des scrutateurs pour les élections 2017;
- la fixation de l'entrée en fonction de la nouvelle syndic de l'Ordre, Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA;
- la recommandation, soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 17 juin 2016, d'augmenter la cotisation des membres réguliers et des membres professeurs ou chargés d'enseignement;
- la délégation de certains pouvoirs du Conseil à d'autres comités formés par ce dernier;
- le maintien à leur niveau actuel des primes du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle pour 2017-2018.

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif concernaient :

- l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du Code des professions;
 - l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription de certains membres au tableau de l'Ordre;
 - l'approbation de l'Examen final commun (EFC);
 - l'approbation du renouvellement de la Convention sur l'encadrement des planificateurs financiers entre l'Ordre et l'Autorité des marchés financiers pour une durée de deux ans;
 - la nomination de syndics *ad hoc*;
 - le rejet de réclamations au Fonds d'indemnisation;
 - la révision des décisions du comité de la comptabilité publique imposant des conditions à la délivrance du permis de comptabilité publique;
 - la radiation de membres n'ayant pas acquitté les frais de retard liés au paiement de la cotisation annuelle due à l'Ordre;
 - la radiation de membres n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle le 1^{er} avril 2016 ou en cours d'année;
 - la radiation de membres n'ayant pas acquitté les frais de retard liés à la production de la déclaration annuelle obligatoire à l'Ordre;
 - la radiation de membres n'ayant pas souscrit à la garantie contre la responsabilité professionnelle;
 - la radiation de membres n'ayant pas satisfait aux exigences réglementaires en matière de formation continue obligatoire.
- l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé;

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants de l'Ordre tient compte d'une analyse comparative menée avec d'autres composantes du système professionnel et certains organismes comparables à l'Ordre. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les primes de l'exercice. En 2016-2017, la rémunération du président du Conseil, des vice-présidents du Conseil, des administrateurs élus et de la présidente et chef de la direction s'établissait comme suit :

Président du Conseil
92 641,96 \$

Vice-présidents du Conseil
23 533,07 \$

Membres élus du Conseil (jeton journalier)
315,00 \$

Présidente et chef de la direction
384 765,36 \$



TABLEAU DE L'ORDRE

TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 1 327¹ candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable professionnel agréé. Le nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2017 se chiffre à 38 660. De ce total, 2 769² membres font partie de la classe des membres retraités.

De plus, l'Ordre a délivré 620 permis de comptabilité publique, dont aucun en vertu de l'article 23 du Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le nombre de membres titulaires d'un permis de comptabilité publique au 31 mars 2017 se chiffre à 10 254. De ce total, 393 membres détiennent un permis de comptabilité publique délivré en vertu de l'article 65 de la Loi sur les comptables professionnels agréés.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'art. 184 du Code des professions	1 169	1 062	0	107
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	278	258	1	19
Fondées sur la reconnaissance d'un diplôme	2	2	0	0
Fondées sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	6	5	0	1
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	21	17	0	4

¹ De ce nombre, 11 candidats n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.

² De ce nombre, 757 membres ont le statut de membre à vie aux fins de la cotisation annuelle.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires — Article 37 de la Charte de la langue française	31	29	0	2
Permis temporaires — Article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs — Article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1 (1°) du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1 (2°) du Code des professions	0	0	0	0
Permis spéciaux — Article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ DÉLIVRÉS	2016-2017	2015-2016
	1 344	1 927
Permis réguliers	1 315	1 884
Permis temporaires	23	34
Permis temporaires — délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	6	9
Permis restrictifs	0	0
Autorisations spéciales accordées	0	0
Autorisations spéciales renouvelées	0	0

SUSPENSIONS ET RÉVOICATIONS DE PERMIS

	Suspensions	Révocations
Permis réguliers	0	3
Permis réguliers — délivrance fondée sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	0	0
Permis réguliers — délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires — délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis restrictifs	0	0
Permis de comptabilité publique	2	0

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2016-2017	2015-2016
	1 499	2 009
En vertu de l'article 1 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1 322	1 907
Par réinscription	155	82 ³
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession dans une autre province ou territoire	17	17
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	5	3
Inscriptions avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Inscriptions avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0

³ Le renouvellement d'un permis temporaire a été intégré aux réinscriptions.

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE	2016-2017	2015-2016
	802	863
Décès	73	78
Démission	512	519
Radiation – Non-paiement de la cotisation annuelle	14	37
Radiation – Non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec	8	112
Radiation – Non-respect du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	4	0
Radiation provisoire – Décision du comité exécutif	0	1
Radiation – Décision du conseil de discipline	34	17
Révocation – Décision du conseil de discipline	1	0
Non-inscription – Décision du comité exécutif	138	81
Expiration du permis temporaire	18	17
Expiration du permis restrictif	0	0
Ajustement	0	1
Nombre de membres en fin d'exercice	38 660	37 963

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	2016-2017	2015-2016
Femmes	17 673	17 201
Hommes	20 987	20 762

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE	
Abitibi-Témiscamingue	406
Bas-Saint-Laurent	453
Capitale-Nationale	3 893
Centre-du-Québec	804
Chaudière-Appalaches	1 349
Côte-Nord	121
Estrie	951
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	93
Hors Québec	3 097
Lanaudière	906
Laurentides	1 364
Laval	1 800
Mauricie	735
Montérégie	4 919
Montréal	16 146
Nord-du-Québec	34
Outaouais	833
Saguenay-Lac-Saint-Jean	756

COTISATION ANNUELLE		NOMBRE DE MEMBRES
Membres résidant au Québec	890,00 \$	33 889
Membres résidant à l'extérieur du Québec	667,50 \$	996
Professeurs et chargés de cours	445,00 \$	413
Membres affiliés résidant au Québec	430,00 \$	42
Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec	215,00 \$	226
Membres retraités	125,00 \$	2 012
Membres en invalidité permanente ou temporaire	125,00 \$	125
Membres en difficulté financière	125,00 \$	8
Membres à vie	0,00 \$	949

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS	2016-2017	2015-2016
	1 446	1 679
Par cheminement universitaire - Baccalauréat reconnu	1 217	1 379
Par équivalence de diplôme/ formation - Québec	81	88
Par équivalence de diplôme/ formation - Hors du Québec	4	16
Par équivalence de diplôme/ formation - Hors du Canada	97	157
Par entente de réciprocité	4	3
Par accord de reconnaissance mutuelle - France	7	2
Par voie de réintégration	17	10
Par transfert d'une autre province	6	3
Autres	13	21

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS	2016-2017	2015-2016
	1 603	2 449
Expiration du délai prévu pour terminer le cheminement CPA (examens, stage) ou compléter un dossier incomplet	8	53
Transfert dans une autre province	10	9
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du comité exécutif	231	248
Autres	38	236
Obtention du titre de CPA	1 316 ⁴	1 903
• Baccalauréat reconnu	1 054	1 493
• Équivalence de diplôme/formation - Québec	119	203
• Équivalence de diplôme - Hors du Québec	2	0
• Équivalence de formation - Hors du Québec	8	21
• Équivalence de diplôme/formation - Hors du Canada	128	183
• Entente de réciprocité (examen CARE)	5	0
• Accord de reconnaissance mutuelle - France	0	3
Nombre de candidats en fin d'exercice	5 044	5 201

⁴ À ce nombre s'ajoutent 11 candidats qui n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.



ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces

risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Montréal (Québec)
Le 5 juin 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167

T. 514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L./LLP
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité*. Au besoin, la direction a fait des estimations et posé des hypothèses relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des données financières et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit.

Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,

Handwritten signature of André Dugal in black ink, with the text "FCPA, FCA" written in a smaller font to the right of the signature.

André Dugal, FCPA auditeur, FCA

La présidente et chef de la direction,

Handwritten signature of Geneviève Mottard in black ink, with the text "CPA, CA" written in a smaller font to the right of the signature.

Geneviève Mottard, CPA, CA

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2017

	31 MARS 2017				31 MARS 2016
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	33 380 687	-	-	33 380 687	32 389 100
Placements (note 5)	-	-	-	-	1 548 363
Créances (note 6)	1 110 090	-	-	1 110 090	878 534
Frais payés d'avance	641 345	-	-	641 345	485 411
	35 132 122			35 132 122	35 301 408
PLACEMENTS (note 5)	17 242 933	2 644 541	-	19 887 474	17 653 580
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	3 189 526	-	-	3 189 526	3 522 502
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	2 859 232	-	-	2 859 232	2 429 972
	58 423 813	2 644 541	-	61 068 354	58 907 462
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Dettes (note 8)	21 032 714	-	-	21 032 714	8 975 197
Produits perçus d'avance (note 9)	23 324 209	-	-	23 324 209	33 188 780
	44 356 923			44 356 923	42 163 977
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	2 229 979	-	-	2 229 979	2 280 108
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 10)	2 556 600	-	-	2 556 600	2 400 400
PROVISIONS RELATIVES AUX RÉGIMES D'ASSURANCE OFFERTS AUX MEMBRES (note 11)	-	-	-	-	564 436
PRODUITS REPORTÉS (note 12)	-	-	-	-	949 364
	49 143 502			49 143 502	48 358 285
SOLDES DE FONDS					
Affectations internes pour :					
Immobilisations	6 048 758	-	-	6 048 758	5 952 474
Regroupements régionaux	354 068	-	-	354 068	438 700
Programme de formation professionnelle	-	-	-	-	259 135
Développement professionnel	-	-	-	-	428 940
Assurance responsabilité professionnelle	737 656	-	-	737 656	712 228
Non affecté	2 139 829	-	-	2 139 829	134 048
Fonds d'indemnisation	-	2 644 541	-	2 644 541	2 623 652
	9 280 311			11 924 852	10 549 177
	58 423 813	2 644 541	-	61 068 354	58 907 462

Au nom du Conseil d'administration de
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le président du Conseil,



André Dugal, FCPA auditeur, FCA

Le président du comité d'audit,



Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA

RÉSULTATS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	31 MARS 2017				31 MARS 2016
	Fonds d'administration générale*	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Cotisations et inscriptions (note 14)	21 357 126	-	-	21 357 126	33 629 864
Développement professionnel	11 626 949	-	-	11 626 949	11 328 402
Accès à la profession	4 834 416	-	-	4 834 416	4 987 131
Encadrement de la profession	2 892 712	-	-	2 892 712	2 660 361
Rayonnement de la profession	1 917 845	-	-	1 917 845	1 844 390
Divers	39 578	-	58 043	97 621	150 083
	42 668 626	-	58 043	42 726 669	54 600 231
CHARGES					
Direction et ressources humaines	2 586 377	-	-	2 586 377	2 480 195
Développement professionnel	9 193 587	-	-	9 193 587	8 755 257
Accès à la profession	5 751 616	-	-	5 751 616	6 010 302
Encadrement de la profession	8 550 808	70 934	-	8 621 742	7 676 991
Affaires publiques, stratégie de marque et communications	4 071 222	-	-	4 071 222	4 603 919
Rayonnement de la profession	4 138 698	-	-	4 138 698	3 500 382
Administration et technologies de l'information	8 399 075	-	62 134	8 461 209	8 468 903
Frais de services nationaux (note 14)	-	-	-	-	13 023 759
Diminution des provisions relatives aux régimes d'assurance offerts aux membres (note 11)	-	-	(4 091)	(4 091)	(4 390)
Gain relié aux anciens baux	-	-	-	-	(365 932)
	42 691 383	70 934	58 043	42 820 360	54 149 386
EXCÉDENT (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	(22 757)	(70 934)	-	(93 691)	450 845
Revenus d'intérêts	117 499	-	-	117 499	173 716
Revenus de placements (note 15)	566 657	91 823	-	658 480	2 331
Renversement du solde résiduel des sommes rétrocédées (note 12)	-	-	923 087	923 087	-
	684 156	91 823	923 087	1 699 066	176 047
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	661 399	20 889	923 087	1 605 375	626 892

* Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

31 MARS 2017									
Fonds d'administration générale									
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements régionaux *	Affecté au Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	5 952 474	438 700	259 135	428 940	712 228	134 048	2 623 652	-	10 549 177
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 208 408)	(599 678)	(259 135)	-	25 428	2 703 192	20 889	923 087	1 605 375
Acquisition d'immobilisations	1 304 692	-	-	-	-	(1 304 692)	-	-	-
Affectations internes (note 16)	-	515 046	-	(428 940)	-	836 981	-	(923 087)	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 10)	-	-	-	-	-	(229 700)	-	-	(229 700)
SOLDE DE CLÔTURE	6 048 758	354 068	-	-	737 656	2 139 829	2 644 541	-	11 924 852

* Le solde affecté aux regroupements sert à soutenir les activités des regroupements régionaux.

** Le solde affecté au Programme de formation professionnelle a servi à soutenir les étudiants en voie d'obtenir le titre de comptable professionnel agréé. Ce soutien est maintenant assuré par les fonds non affectés.

*** Le solde affecté au développement professionnel servait au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés. Le développement de ces produits et services est maintenant financé à même les fonds non affectés.

**** Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

31 MARS 2016									
Fonds d'administration générale							Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements régionaux	Affecté au Programme de formation professionnelle	Affecté au développement professionnel	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle	Non affecté				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	5 364 013	505 321	357 628	928 940	712 307	(399 467)	2 624 043	-	10 092 785
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 058 037)	(591 921)	(98 493)	-	(79)	2 375 813	(391)	-	626 892
Acquisition d'immobilisations	1 646 498	-	-	-	-	(1 646 498)	-	-	-
Affectations internes (note 16)	-	525 300	-	(500 000)	-	(25 300)	-	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 10)	-	-	-	-	-	(170 500)	-	-	(170 500)
SOLDE DE CLÔTURE	5 952 474	438 700	259 135	428 940	712 228	134 048	2 623 652	-	10 549 177

FLUX DE TRÉSORERIE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 605 375	626 892
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 208 408	1 058 037
Revenus de placement réinvestis	(322 565)	(539 035)
(Gain non réalisé) Perte non réalisée sur les placements	(335 915)	536 704
Variation de l'avantage incitatif reporté	(50 129)	(50 129)
Loyers et pénalités imputés au passif au titre des loyers demeurant exigibles	-	(2 062 692)
Diminution du passif au titre des loyers demeurant exigibles	-	(1 029 717)
Variation du passif au titre des prestations définies	(73 500)	(86 400)
Variation des provisions relatives aux régimes d'assurance offerts aux membres (note 11)	(4 091)	(4 390)
Produits reportés constatés au fonds d'assurance nets des revenus de placements (note 12)	(26 277)	(71 798)
Renversement du solde résiduel des sommes rétrocedées (note 12)	(923 087)	-
	1 078 219	(1 622 528)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17)	1 805 456	982 229
	2 883 675	(640 299)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de cession de placements	5 000	1 647 280
Acquisition de placements	(32 051)	(44 981)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(104 801)	(201 859)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 199 891)	(1 444 639)
Transfert de la provision relative aux régimes d'assurance offerts aux membres (note 11)	(560 345)	-
	(1 892 088)	(44 199)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	991 587	(684 498)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	32 389 100	33 073 598
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	33 380 687	32 389 100

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA) est constitué en vertu de la Loi sur les comptables professionnels agréés, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012 et sanctionnée à cette même date par le Lieutenant-gouverneur. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre des CPA doit notamment assurer le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CPA sont préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du Code des professions.

Le fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurance offerts aux membres de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents au fonds d'assurance pour lesquels il y a une obligation sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placement y afférents sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière.

b) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits des activités de formation perçus d'avance et des avantages sociaux futurs. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

c) Comptabilisation des produits

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement et basé sur l'historique.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations et les produits provenant des inscriptions, les revenus de placement à l'exception de ceux provenant du fonds d'assurance et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Dans le fonds d'assurance, un montant est comptabilisé à titre de produit ou de charge pour absorber les frais d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

d) Instruments financiers

Méthodes et hypothèses

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement ses actifs financiers et passifs financiers selon les méthodes d'évaluation présentées dans le tableau qui suit. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS	ÉVALUATION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Créances	Coût après amortissement
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de revenu	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Coût après amortissement

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date de l'état de la situation financière.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre des CPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture, selon le plus élevé des deux

montants. Le montant de la réduction de valeur est passé dans les résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre des CPA comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût de l'actif ou du passif financier et passés dans les résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

e) Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais d'occupation sont attribués, en fonction d'une clé de répartition basée sur la superficie utilisée, aux centres d'autofinancement que sont l'inspection professionnelle et les activités de formation. Le solde non réparti est attribué à l'administration.

f) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. L'Ordre des CPA a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de services dans les états financiers.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre des CPA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	MÉTHODE	PÉRIODES
Immobilisations corporelles		
Mobilier et matériel	Linéaire	10 ans
Système téléphonique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	Linéaire	5 ans

Les frais de développement interne de logiciels sont capitalisés lorsqu'ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge dans l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet de reprise par la suite.

i) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté relatif au bail est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution de la charge de loyer.

j) Avantages sociaux

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'Ordre des CPA offrait à ses salariés un régime de retraite capitalisé contributif à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés. Le régime capitalisé contributif à prestations définies est maintenu pour les services passés antérieurs au 1^{er} janvier 2007 et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations définies pour les services rendus depuis cette date.

L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation.

L'Ordre des CPA constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et ajustée de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels et la variation de la provision pour moins-value. Ces éléments sont constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice.

(i) Prestations définies pour les services passés

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers est détaillé à la note 10.

(ii) Cotisations définies

Les cotisations requises des participants au régime à cotisations définies correspondent au niveau de leur cotisation salariale de base, soit 3 %, 4 % ou 5 % de leur salaire, selon le choix fait par chacun. La cotisation requise de l'Ordre au régime à cotisations définies pour le service courant est de 3 % pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 3 %. Pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 4 % ou 5 %, la cotisation de l'Ordre varie entre 4 % et 9 % en fonction du nombre de points (âge plus années de service). Des cotisations supplémentaires sont également admises sans toutefois excéder les limites permises par les lois fiscales.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre des CPA gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats. Il gère son portefeuille de placement en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Il assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre des CPA n'a pas subi de changement important par rapport à l'exercice précédent.

Les instruments financiers de l'Ordre des CPA et la nature des risques qu'ils peuvent comporter sont les suivants :

RISQUES					
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Risque de prix autre
Évalués au coût après amortissement					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				X	
Créances	X				
Fournisseurs et charges à payer		X			
Évalués à la juste valeur					
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	X			X	X
Parts d'un fonds commun de revenu	X			X	X
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	X			X	X
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	X				X
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	X		X		X

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre des CPA n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et que, par conséquent, il ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique. L'exposition maximale de l'Ordre des CPA au risque de crédit correspond à la valeur comptable des créances et des placements.

(i) Créances

L'Ordre des CPA doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles le compte est en souffrance et le secteur d'activité d'où provient la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir de l'état de la situation financière les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc, selon le cas. Les montants recouverts ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties de l'état de la situation financière sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

(ii) Placements

Le risque de crédit relatif aux placements détenus est réduit, car l'Ordre des CPA s'est doté d'une politique de placement qui comporte plusieurs restrictions et mesures visant à atténuer ce type de risque, notamment en n'acquérant des titres qu'auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit respectant les niveaux fixés pour les différents types de placements et en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre des CPA tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

L'Ordre des CPA gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement payés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

c) Risque de marché

L'Ordre des CPA est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix autre.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport au dollar canadien en raison des variations du taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre des CPA est le dollar canadien. L'Ordre des CPA ne conclut pas d'opérations en devises étrangères et n'utilise pas de contrats à terme sur devises.

L'Ordre des CPA investit une partie de son portefeuille dans un fonds commun de placement qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. Le risque de change est limité, car l'investissement est restreint à 5 % du portefeuille de placement à long terme et les titres qui composent le fonds sont libellés dans de nombreuses devises.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre des CPA est exposé directement et indirectement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre des CPA n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre des CPA comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre des CPA gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre des CPA.

Les parts d'un fonds commun de marché monétaire et la trésorerie et équivalents de trésorerie sont peu exposés au risque de taux d'intérêt du fait que les parts du fonds commun sont encaissables en tout temps. Ce risque n'a donc pas d'incidence significative.

En ce qui a trait aux parts d'un fonds commun de revenu et aux parts d'un fonds commun de placement en obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité des portefeuilles aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent, à en diminuer le risque.

(iii) Risque de prix autre

Un risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

L'Ordre des CPA est exposé au risque de prix autre du fait qu'il détient des parts d'un fonds commun de marché monétaire, d'un fonds commun de revenu, d'un fonds commun de placement en obligations et de fonds communs de placement en actions canadiennes et mondiales.

La politique de placement de l'Ordre des CPA limite le risque de prix autre puisque les titres à revenu variable ne peuvent compter que pour 10 % du portefeuille tandis que les titres à revenu fixe peuvent représenter 90 % du portefeuille, lequel est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués du fait que les placements sont répartis entre différents pays, secteurs et émetteurs de diverses tailles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le taux de rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie varie en fonction des taux du marché. Il a été de 0,93 % (0,97 % en 2016) pour l'exercice.

5. PLACEMENTS

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
À court terme		
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	-	1 548 363
	-	1 548 363
À long terme		
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	1 566 499	-
Parts d'un fonds commun de revenu	7 434 778	7 277 673
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	8 685 443	8 526 192
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	679 061	580 958
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	1 521 693	1 268 757
	19 887 474	17 653 580
	19 887 474	19 201 943

6. CRÉANCES

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Clients	949 193	726 111
Montants à recevoir autres	156 620	146 800
Fondation des CPA du Québec	4 277	5 623
	1 110 090	878 534

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 56 300 \$ (65 235 \$ en 2016).

7. IMMOBILISATIONS

	31 MARS 2017			31 MARS 2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	1 795 296	1 096 143	699 153	787 610
Système téléphonique	92 480	78 066	14 414	32 911
Matériel informatique	1 695 280	1 520 539	174 741	222 662
Améliorations locatives	2 849 624	548 406	2 301 218	2 479 319
	6 432 680	3 243 154	3 189 526	3 522 502
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	8 788 672	5 929 440	2 859 232	2 429 972
	15 221 352	9 172 594	6 048 758	5 952 474

La charge d'amortissement est présentée comme suit :

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	436 592	464 825
Amortissement des immobilisations incorporelles	771 816	593 212
	1 208 408	1 058 037

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

8. DETTES

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer		
Fournisseurs	2 405 239	3 459 215
Salaires et retenues sur salaires autres que celles à remettre à l'État	2 242 225	2 019 935
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	12 172 386	-
	16 819 850	5 479 150
Sommes à remettre à l'État	3 238 559	2 570 867
Contribution à l'Office des professions du Québec	974 305	925 180
	21 032 714	8 975 197

9. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Cotisations des membres	17 552 073	28 922 073
Cotisations des candidats à l'exercice de la profession	1 789 035	14 000
Activités de formation	3 659 889	3 690 592
Programme de formation professionnelle et examens	163 770	325 860
Produits commerciaux	115 527	204 555
Autres	43 915	31 700
	23 324 209	33 188 780

10. AVANTAGES SOCIAUX

a) Régimes à prestations définies

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2015. La valeur des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2017 a été obtenue par extrapolation entre le 31 décembre 2015 et le 31 mars 2017. La prochaine évaluation actuarielle est prévue en date du 31 décembre 2018.

En 1990, 2011 et 2014, le comité de retraite a procédé à un investissement en contrats de rentes sans rachat des engagements auprès de compagnies d'assurance pour une partie des rentes des retraités. Conformément aux directives émises par Retraite Québec en 2016, l'Ordre des CPA a ajouté la valeur de ces contrats à la fois à l'actif du régime de retraite des employés de l'Ordre et à l'obligation au titre des prestations définies. Cette modification n'a aucun impact sur les résultats nets.

La valeur des contrats et l'obligation au titre des prestations définies correspondante ont été déterminées selon les mêmes méthodes et hypothèses que celles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle de capitalisation et s'élevaient à 6 000 906 \$ au 31 mars 2017 (6 103 600 \$ au 31 mars 2016).

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Les informations relatives aux régimes à prestations définies pris collectivement se présentent comme suit :

	31 MARS 2017		31 MARS 2016	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite de l'exercice	79 300	113 700	97 300	154 200
Réévaluations et autres éléments	(74 200)	(155 500)	(170 500)	-

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des passifs au titre des prestations définies :

	31 MARS 2017		31 MARS 2016	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif du régime	14 368 000	-	13 933 000	-
Obligations au titre des prestations définies	(13 594 600)	(2 556 600)	(13 374 600)	(2 400 400)
Provision pour moins-value	(773 400)	-	(558 400)	-
Passif au titre des prestations définies ajusté	-	(2 556 600)	-	(2 400 400)

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes :

	2017	2017
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

	2016	2016
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	2017	2016
	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite capitalisé
Contrats de rentes assurées	42 %	44 %
Actions canadiennes	9 %	9 %
Actions étrangères	11 %	12 %
Obligations	28 %	27 %
Dette hypothécaire commerciale	10 %	8 %
	100 %	100 %

Le déficit actuariel de solvabilité est évalué à 1 366 200 \$ selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Ce déficit n'est pas constaté dans les états financiers de l'Ordre des CPA; toutefois, l'engagement est présenté à la note 13.

Les autres informations concernant les régimes à prestations définies de l'Ordre des CPA se présentent comme suit :

	31 MARS 2017		31 MARS 2016	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	153 500	113 000	267 800	70 100
Prestations versées	574 300	113 000	581 700	70 100

b) Régime à cotisations définies

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations définies de l'Ordre des CPA pour l'exercice est de 919 026 \$ (824 188 \$ en 2016).

11. PROVISIONS RELATIVES AUX RÉGIMES D'ASSURANCE OFFERTS AUX MEMBRES

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Solde d'ouverture	564 436	568 826
Diminution de la provision requise	(4 091)	(4 390)
Transfert des provisions à l'assureur	(560 345)	-
Solde de clôture	-	564 436

Au cours de l'exercice, l'Ordre a conclu une entente avec l'assureur afin de lui transférer les provisions relatives aux régimes d'assurance offerts aux membres ainsi que les obligations afférentes. Ainsi, la provision pour réclamations survenues mais non rapportées qui totalisait 560 345 \$ au 31 mars 2017 a été transférée à l'assureur.

12. PRODUITS REPORTÉS DES RÉGIMES D'ASSURANCE OFFERTS AUX MEMBRES

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Solde d'ouverture	949 364	1 021 162
Montants comptabilisés aux résultats :		
Frais d'administration	(62 134)	(76 977)
Variation de la provision	4 091	4 390
Revenus de placements	31 766	789
Renversement du solde résiduel des sommes rétrocédées	(923 087)	-
Solde de clôture	-	949 364

Les revenus de placements sont composés de gains nets de 15 416 \$ (46 871 \$ en 2016) et de gains non réalisés de 16 350 \$ (pertes non réalisées de 46 082 \$ en 2016).

Les sommes rétrocédées par les assureurs pour lesquelles il n'y avait plus d'obligation ont été renversées aux résultats au 31 mars 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

13. ENGAGEMENTS

L'Ordre des CPA s'est engagé, en date du 28 août 2013, à louer des locaux pour une période de 16 ans. Il est aussi lié par des contrats de location de matériel bureautique qui viendront à échéance entre mars 2018 et mars 2020.

L'Ordre des CPA s'est engagé à rembourser, sur une période de 10 ans, le déficit de solvabilité accumulé du régime de retraite à prestations définies établi selon le calcul actuariel au 31 décembre 2015.

Les paiements exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	Locaux	Matériel bureautique	Régime de retraite	Total des engagements
	\$	\$	\$	\$
31 mars 2018	2 169 243	40 585	103 000	2 312 828
31 mars 2019	2 169 243	13 248	103 000	2 285 491
31 mars 2020	2 169 243	10 397	103 000	2 282 640
31 mars 2021	2 274 463	1 811	103 000	2 379 274
31 mars 2022	2 274 463	-	103 000	2 377 463
Exercices suivants	18 721 807	-	851 200	19 573 007
	29 778 462	66 041	1 366 200	31 210 703

14. COMPTABILISATION DES SOMMES PERÇUES POUR LES SERVICES DE CPA CANADA

Une nouvelle entente de collaboration administrative a été conclue avec CPA Canada. Afin de refléter cette dernière, les montants de cotisation facturés sont présentés nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada touchant la profession de comptable professionnel agréé. Auparavant, ces transactions étaient présentées au montant brut. Ce changement de présentation n'a aucun impact sur les résultats nets présentés à l'état des résultats, tel qu'illustré ci-dessous :

	2016-2017	2015-2016
	\$	\$
Cotisations des membres totales facturées	31 331 123	30 228 049
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	13 277 778	13 023 759

Au 31 mars 2017, les montants de cotisation encaissés pour l'exercice 2017-2018 nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada sont présentés dans les produits perçus d'avance à l'état de la situation financière (voir note 9) tandis que la portion perçue pour les services de CPA Canada est présentée dans les fournisseurs et autres charges à payer (voir note 8).

15. REVENUS DE PLACEMENTS

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Revenus de placements	322 565	539 035
Variation de la juste valeur des placements	335 915	(536 704)
	658 480	2 331

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

16. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer une affectation d'origine interne d'une somme de 515 046 \$ (525 300 \$ en 2016) pour financer une partie des dépenses des regroupements régionaux. Une résolution a aussi été prise, en cours d'année, afin de transférer un montant de 428 940 \$ (500 000 \$ en 2016) des fonds affectés au développement professionnel vers les fonds non affectés du fonds d'administration générale afin de simplifier la gestion des dépenses en concentrant la gestion des projets au même endroit. Le Conseil d'administration a également résolu de transférer le solde résiduel du fonds d'assurance, totalisant 923 087 \$ au 31 mars 2017 (nul en 2016), vers le fonds d'administration générale afin de ramener la gestion des régimes d'assurance offerts aux membres à même ce fonds.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Créances	(231 556)	392 799
Frais payés d'avance	(155 934)	(100 696)
Dettes	12 057 517	(210 841)
Produits perçus d'avance	(9 864 571)	900 967
	1 805 456	982 229

18. OPÉRATIONS AVEC LA FONDATION DES CPA DU QUÉBEC

La Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (Fondation des CPA du Québec) a été constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectifs d'encourager la poursuite des études et de promouvoir l'excellence dans les domaines d'expertise des CPA et autres domaines en offrant des bourses ou des subventions à des étudiants de tous les niveaux scolaires ainsi qu'à des professeurs. Des charges directes incluses dans la rubrique Rayonnement de la profession, totalisant 243 571 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (197 386 \$ en 2016), ont été engagées par l'Ordre des CPA au bénéfice de la Fondation des CPA du Québec. L'Ordre des CPA a également versé des dons totalisant 64 266 \$ (78 500 \$ en 2016) à la Fondation des CPA du Québec. Ces montants ont été comptabilisés dans les états financiers de l'Ordre des CPA. De plus, l'Ordre des CPA fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des CPA du Québec.

19. VENTILATION DES FRAIS D'OCCUPATION

	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	\$	\$
Développement professionnel - Activités de formation	164 735	162 066
Encadrement de la profession - Inspection professionnelle	93 390	91 878
Administration et technologies de l'information	2 013 070	2 121 348
	2 271 195	2 375 292

20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'état des résultats de 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE A	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
PRODUITS		
COTISATIONS ET INSCRIPTIONS		
Cotisation des membres (note 14)	18 053 345	30 228 049
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	2 016 556	2 033 840
Inscription des membres	578 500	605 300
Inscription des candidats à l'exercice de la profession	708 725	762 675
	21 357 126	33 629 864
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Activités de formation	11 270 546	10 909 510
Outils et ressources	356 403	418 892
	11 626 949	11 328 402
ACCÈS À LA PROFESSION		
Admission et stage	252 075	195 275
Programme de formation professionnelle	2 782 266	3 117 978
Examens	1 800 075	1 673 878
	4 834 416	4 987 131
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Inspection professionnelle	2 261 702	2 075 678
Inscription des sociétés	40 000	55 713
Frais administratifs formation continue obligatoire	118 180	53 295
Permis de comptabilité publique	38 200	46 925
Assurance responsabilité professionnelle	271 012	225 109
Amendes	163 618	203 641
	2 892 712	2 660 361
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION		
Événements	392 496	372 979
Activités régionales	392 666	413 059
Produits commerciaux	573 818	541 207
Développement du marché de l'emploi	524 765	461 995
Recrutement de la relève	34 100	55 150
	1 917 845	1 844 390
DIVERS		
Frais administratifs - cotisation	31 710	60 677
Autres	7 868	16 819
	39 578	77 496
PRODUITS TOTAUX - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	42 668 626	54 527 644

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE B	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
CHARGES		
DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES		
Direction générale	1 319 085	1 363 002
Ressources humaines	848 787	710 423
Gestion des risques	418 505	406 770
	2 586 377	2 480 195
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Activités de formation :		
Frais directs	8 393 283	7 971 244
Quote-part des frais d'occupation (note 19)	164 735	162 066
Outils et ressources	149 580	181 087
Services aux membres	485 989	440 860
	9 193 587	8 755 257
ACCÈS À LA PROFESSION		
Accès à la profession	1 357 777	1 518 759
Comité de formation professionnelle	9 857	14 207
Admission et stage	249 580	204 150
Programme de formation professionnelle	2 688 332	3 053 066
Examens	1 446 070	1 220 120
	5 751 616	6 010 302
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Affaires juridiques	1 505 224	1 192 835
Syndic	2 776 330	2 343 419
Inspection professionnelle :		
Frais directs	2 172 189	2 048 160
Quote-part des frais d'occupation (note 19)	93 390	91 878
Délivrance de permis	27 663	36 874
Formation continue obligatoire	250 312	246 490
Conciliation et arbitrage des comptes	22 967	29 322
Comité de révision	5 930	6 188
Conseil de discipline	25 515	23 844
Exercice illégal de la profession	140 313	111 629
Assurance responsabilité professionnelle	36 901	42 370
Législation et réglementation	706 092	605 009
Pratique professionnelle	787 982	898 236
	8 550 808	7 676 254

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ANNEXE B (suite)	31 MARS 2017	31 MARS 2016
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
CHARGES (suite)		
AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS		
Affaires publiques et communications	2 070 972	2 233 390
Promotion	2 000 250	2 230 397
	4 071 222	4 463 787
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION		
Rayonnement	475 233	368 470
Développement des affaires	439 758	307 824
Événements	1 639 192	1 441 333
Activités régionales	1 069 507	1 076 267
Produits commerciaux	92 886	97 258
Recrutement de la relève	178 551	151 976
Fondation des CPA (note 18)	243 571	197 386
	4 138 698	3 640 514
ADMINISTRATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
Administration	1 033 102	1 076 990
Finances	1 736 224	1 984 275
Technologies de l'information	2 114 589	1 829 001
Quote-part des frais d'occupation (note 19)	2 013 070	2 121 348
Amortissement des immobilisations	1 208 408	1 058 037
Frais généraux	293 682	322 275
	8 399 075	8 391 926
FRAIS DE SERVICES NATIONAUX (note 14)	-	13 023 759
GAIN RELIÉ AUX ANCIENS BAUX	-	(365 932)
CHARGES TOTALES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	42 691 383	54 076 062



RAPPORTS STATUTAIRES

ARBITRAGE DES COMPTES

MEMBRES DU CONSEIL

Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC, président

Dany Boivin, CPA, CMA

Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA

Richard Chevalier, CPA, CA

Gilles Gingras, CPA auditeur, CA

Hélène Huot, CPA auditrice, CA

Michel P. Laliberté, FCPA auditeur, FCGA

Paul Levine, FCPA, FCA

Raymond Martel, FCPA auditeur, FCA

René Martin, FCPA auditeur, FCA

Pierre Monty, CPA auditeur, CGA

Michael Newton, CPA auditeur, CA

Luc Riccio, CPA auditeur, CGA

Yasmin Rivera, FCPA, FCMA

Antonio Vescio, CPA auditeur, CA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le mandat du conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par l'intermédiaire de la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le conseil reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige et déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit.

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le conseil a reçu 14 demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires, dont une a été retirée par la réclamante. Le conseil a tenu 12 audiences portant sur 31 dossiers et il a rendu 31 décisions.

Le traitement de quatre dossiers est à venir.

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière pour une formation portant notamment sur la rédaction d'une sentence arbitrale.

Le président du conseil,
Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC

Nombre de décisions	Compte d'honoraires maintenu	Compte d'honoraires réduit	Compte d'honoraires annulé	Règlement intervenu entre les parties
11	42	-	-	-
5	-	5	-	-
4	22	4	-	-
1	-	1	1	-
2	15	-	5	-
2	-	-	9	-
3	48	5	7	-
3	-	-	-	3

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés

Tous les membres sont tenus d'adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle en vertu du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

En vertu du Règlement, le montant de la garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable professionnel agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable professionnel agréé a au moins un autre comptable professionnel agréé à son emploi ou lorsque deux comptables professionnels agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable professionnel agréé.

RÉPARTITION DES MEMBRES ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE			
Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Couverture individuelle (membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement)	2 804	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	35 021	1 000 000 \$	Aucun plafond

Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société.

Lorsqu'un comptable professionnel agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre CPA, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé. Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

RÉPARTITION, FORME JURIDIQUE ET COMPOSITION DES SOCIÉTÉS					
Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés		Nombre de membres au sein de sociétés	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans CPA à son emploi	500 000 \$	944	s. o.	944	s. o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	490	154	2 175	4 508
Total		1 434	154	3 119	4 508

AUDIT

MEMBRES DU COMITÉ

Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA, président

Martine Bouillé, CPA, CA

François Collette, CPA, CMA

Sandra Santos, CPA auditrice, CGA

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI

Nathalie Houle, FCPA, FCMA, membre sans droit de vote, représentante du comité exécutif

SECRÉTAIRE

Marie-France Langlois, CPA, CA

INVITÉES

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Sonya Guilbault, CPA auditrice, CA

Le comité d'audit est composé de membres du Conseil d'administration ainsi que de membres nommés par ce dernier qui sont indépendants de la direction et du comité exécutif.

Le comité d'audit aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de l'information financière, de gestion des finances, de contrôle et de gestion des risques, d'audit externe et de procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements applicables.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à cinq reprises. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le comité a :

- révisé le budget 2017-2018 et recommandé son adoption au Conseil;
- révisé les orientations budgétaires 2018-2019;
- procédé à l'examen de la situation financière de l'exercice courant;
- rencontré l'auditeur indépendant afin de revoir le plan d'audit annuel ainsi que les résultats de l'audit et passé en revue le rapport de l'auditeur indépendant;
- suivi le plan d'action de la direction de la gestion des risques 2016-2017;

- suivi les risques les plus importants de l'Ordre;
- veillé à l'application de la politique de sécurité de l'information;
- veillé à l'application de la politique de gestion intégrée des risques;
- discuté et suivi les recommandations de divers rapports d'audit;
- surveillé l'application du processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- évalué la politique de placement de l'Ordre et recommandé des modifications au comité exécutif et s'est assuré du respect de la politique;
- recommandé le renouvellement du mandat annuel de l'auditeur indépendant pour l'exercice courant;
- procédé à un appel d'offres pour la sélection du prochain auditeur indépendant et recommandé sa nomination au Conseil pour un cycle de 5 ans.

Enfin, le comité a révisé les états financiers audités de l'Ordre au 31 mars 2017 et il en a recommandé l'approbation au Conseil.

Le président du comité,
Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA

BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA

SYNDICS ADJOINTS

Michel Beauséjour, FCPA, FCA

André Drainville, CPA, CGA

Gérald Gratton, CPA, CGA

Claude Maurer, CPA, CA

François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

AVOCAT

Sébastien Dyotte

Le bureau du syndic a pour mandat de faire enquête, le cas échéant, sur toute information portée à sa connaissance à l'effet qu'un membre aurait commis une infraction visée par le Code des professions, la Loi sur les comptables professionnels agréés et la réglementation afférente ou le Code de déontologie des comptables professionnels agréés.

Le bureau du syndic traite également les demandes de conciliation d'honoraires et les demandes d'accès à l'information relevant de ses champs de compétence.

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu 510 demandes d'enquête, dont 189 provenant du public et 271 du comité d'inspection professionnelle. Ces demandes ont trait principalement à des manquements aux dispositions du Code de déontologie des comptables professionnels agréés et de la Loi sur les comptables professionnels agréés.

De l'ensemble des dossiers traités, 51 plaintes concernant 52 dossiers ont été portées devant le conseil de discipline. Ces plaintes concernent des membres en cabinet et des membres en entreprise, ainsi que d'anciens membres et des membres retraités.

Les demandes de conciliation de comptes d'honoraires traitées cette année mettent en cause des sommes variant entre 200 \$ et 60 900 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des honoraires prévisibles ou qu'il n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2016-2017, le bureau du syndic a reçu trois demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et l'une d'entre elles a fait l'objet d'une demande à la Commission d'accès à l'information.

Le bureau du syndic a reçu près de 1 500 appels téléphoniques de nature déontologique, dont 46 % en provenance du public. Il a dispensé six séances de formation aux membres et deux aux candidats à la profession, en plus de publier des articles traitant de sujets pertinents dans un but préventif.

La syndic,

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA

PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE DES MEMBRES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC	2016-2017	2015-2016
Dossiers reportés de l'an dernier	249	279
Nouveaux dossiers (concernant 464 membres)	510	738
	759	1 017
Dossiers traités au cours de l'exercice	529	768
Dossiers reportés à l'an prochain	230	249

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2016-2017	2015-2016
Plaintes déposées devant le conseil de discipline (52 dossiers)	51	49
Conciliations déontologiques	5	3
Interventions	1	1
Avertissements	233	484
Décisions de ne pas porter plainte	199	196
Plaintes retirées par les plaignants, fermées à cause de la non-collaboration du plaignant ou jugées irrecevables par un syndic	26	24
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	1	0
Autres	13	11
	529	768
Nombre de membres dont les dossiers ont été traités	490	739

DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION	2016-2017	2015-2016
Dossiers reportés de l'an dernier	4	2
Nouveaux dossiers	24	20
	28	22
Décisions maintenues	15	12
Suggère un complément d'enquête	3	4
Suggère la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i>	2	2
Dossiers en cours	8	4

CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	2016-2017	2015-2016
Dossiers reportés de l'an dernier	22	8
Nouveaux dossiers	64	70
	86	78
Dossiers traités	78	56
Dossiers reportés à l'an prochain	8	22

RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2016-2017	2015-2016
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	22	22
Dossiers retirés par le demandeur	1	5
Dossiers reçus hors délai	10	9
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	45	20
	78	56

DISCIPLINE

PRÉSIDENTS DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS

Marie-Josée Corriveau, avocate,
présidente en chef

Daniel Y. Lord, avocat, président en chef adjoint

Caroline Champagne, avocate, présidente

Julie Charbonneau, avocate, présidente

Guy Giguère, avocat, président

Myriam Giroux-Del Zotto, avocate, présidente

Lyne Lavergne, avocate, présidente

Georges Ledoux, avocat, président

Jean-Guy Légaré, avocat, président

Lydia Milazzo, avocate, présidente

Chantale Perreault, avocate, présidente

Pierre R. Sicotte, avocat, président

MEMBRES DU CONSEIL

John W. Babiak, FCPA, FCMA

Maryse Beaudin, FCPA, FCMA

Benoît Boivin, FCPA, FCA

Éric Bonenfant, FCPA, FCMA

Alain Breault, CPA, CGA

Louise Briand, CPA auditrice, CA

Daniel Charest, CPA auditeur, CGA

Alain Chassé, CPA auditeur, CA

Dominique Derome, FCPA, FCMA

Robert Desforges, CPA, CA

Sylvie Deslauriers, FCPA auditrice, FCA

Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA

Jean-Pierre Dubeau, FCPA, FCA

Paul Dumas, CPA auditeur, CA

Manon Durivage, FCPA auditrice, FCA

Claire Gauthier, CPA, CMA

Renaud Gilbert, CPA, CA

Gérald Houle, FCPA, FCMA

Richard Jacques, FCPA, FCA

Pierre Jolicœur, CPA auditeur, CA

Bertrand Lachance, CPA auditeur, CA

Michel Ladouceur, CPA auditeur, CGA

André Lafond, CPA, CA

Pierre Lapointe, FCPA, FCA

W. Robert Laurier, FCPA auditeur, FCA

Louis LeBrun, FCPA, FCGA

Sylvain Loiseau, CPA auditeur, CA

Gaétan Marceau, CPA auditeur, CA

William Povitz, CPA, CMA

Michel Roberge, CPA auditeur, CA

Daniel Rocheleau, CPA, CA

Brahm Shiller, CPA auditeur, CA

Réal Sureau, FCPA, FCA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable professionnel agréé ou une personne qui, au moment des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec, au Code des professions et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Le conseil de discipline a reçu 53 plaintes au cours de la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, soit 51 émanant du bureau du syndic et deux de plaignants privés.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 71 audiences pour traiter 67 dossiers. De ces audiences, 47 ont porté sur la plainte et sur la sanction, 11 sur la plainte, 9 sur la sanction et 4 sur des requêtes préliminaires. Le traitement de 8 dossiers a été entrepris et sera poursuivi.

Le conseil a complété l'audience de 59 plaintes en lien avec les manquements suivants :

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE		
Nature des plaintes	Portées par le bureau du syndic ou un syndic <i>ad hoc</i>	Portées par une autre personne
Entrave à une enquête du syndic /défaut de lui répondre	3	-
Défaut de collaborer avec l'Ordre ou toute personne nommée pour assister celui-ci	3	-
Acte dérogatoire à la discipline, à l'honneur ou à la dignité de sa profession	9	1
Documents et déclarations erronés ou fallacieux	62	-
Manque d'indépendance/conflit d'intérêts	27	-
Défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité ainsi qu'aux autres normes et aux données de la science alors en vigueur	67	-
S'être placé dans une situation où sa loyauté envers son client ou son employeur a été entachée	1	-
Défaut de s'assurer du respect du Code de déontologie par son associé	3	-
Avoir fait cession de ses biens	2	-
Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité	96	-
Exercice de la comptabilité publique sans détenir le permis pour ce faire	43	-
Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable	1	-
Défaut d'agir avec dignité et d'éviter toute méthode et attitude susceptible de nuire à la bonne réputation de la profession	1	-
Défaut d'informer l'Ordre sans délai d'avoir fait cession de ses biens	2	-
Défaut de fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires et des modalités de paiement	1	-
Défaut d'informer l'Ordre de tout changement à l'égard de son statut de membre	3	-
Défaut d'informer l'Ordre de tout changement d'adresse de son domicile professionnel	1	-
Défaut d'avoir tenu un dossier à l'endroit où il exerce sa profession	7	-
Défaut de tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose	2	-
Défaut de s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité des renseignements fournis à l'Ordre	2	-
Avoir été reconnu coupable d'une infraction à une loi fiscale ou à une loi sur les valeurs mobilières au Canada ou à l'étranger par un jugement définitif d'un tribunal compétent	2	-
Défaut de s'assurer que son client est informé du coût approximatif et prévisible de ses services	1	-

DÉCISIONS DU CONSEIL

Acquittant l'intimé	3
Déclarant l'intimé coupable	9
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	38
Imposant une sanction	10
Sur requêtes	10
	70

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL¹

Réprimande	2
Révocation du permis	100
Radiation temporaire	156
Limitation permanente du droit d'exercice	3
Amende	22
Publication d'avis	43
Déboursés	48
Recommandation au Conseil d'administration en vue d'exiger qu'un cours de perfectionnement soit complété	1

Les décisions ont été rendues par le conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré, à l'exception de 29 décisions.

APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions portées en appel devant le Tribunal des professions	6
Appels dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	4
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière pour une présentation de la présidente en chef du Bureau des présidents.

¹ Ces données représentent les sanctions imposées par le conseil de discipline pour chacun des chefs d'infraction dont un intimé a été déclaré coupable.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

L'Ordre fait enquête sur les cas d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portés à sa connaissance et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2016-2017, 158 dossiers relatifs à la pratique illégale de la profession ou d'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 24 ont fait l'objet de plaintes pénales dont 3 ont donné lieu à une condamnation et aucune n'a été retirée, 55 ont donné lieu à des mises en demeure et 49 se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre, 57 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours et 22 dossiers sont sous enquête.

En ce qui concerne les 53 dossiers reportés¹ de l'an dernier, 35 plaintes pénales ont été déposées, 15 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve et 16 dossiers ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre. Sur les 35 plaintes pénales déposées, 16 ont donné lieu à des condamnations, 5 ont été retirées et 14 demeurent en attente d'un procès.

ENQUÊTES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées	93	86	23

POURSUITES PÉNALES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales	31 ²	17 ²	11 ²

¹ Dossiers sous enquête, en attente de procès ou en attente d'un jugement à la fin de la période.

² Comprenant plusieurs chefs d'accusation.

JUGEMENTS				
	Jugements rendus	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	5	5	0	13 500 \$
Usurpation de titre	9	9	0	28 500 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	5	5	0	27 000 \$
TOTAL	19	19	0	69 000 \$

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu du Bureau des infractions et amendes (BIA) la somme de 42 277,79 \$. Les montants reçus peuvent provenir du paiement d'amendes imposées au cours de l'année de référence, mais également des années antérieures en fonction des ententes de paiement conclues avec le BIA.

FONDS D'INDEMNISATION

MEMBRES DU COMITÉ

Daniel Williams, CPA, CA, président

Micheline Hébert, CPA auditrice, CGA

Marlyne Laflamme, CPA, CMA

Daniel McMahon, FCPA auditeur, FCA

SECRÉTAIRE

Ariane Côté, notaire

Le Fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession. En vertu de la réglementation, pour chaque réclamation à l'égard d'un membre, l'indemnité maximale payable par le Fonds d'indemnisation s'établit à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants.

Le comité du Fonds d'indemnisation avait 3 dossiers actifs au 1^{er} avril 2016. Au cours de l'exercice, il a reçu 6 nouvelles réclamations, pour un total de 9 dossiers actifs à traiter et visant 3 anciens membres et 4 membres de l'Ordre.

Le président du comité,
Daniel Williams, CPA, CA

SOMMAIRE DES DOSSIERS D'INDEMNISATION

	Nombre	Montants réclamés
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016	3	3 109 798,60 \$
Nouvelles réclamations	6	4 041 111,10 \$
Dossiers fermés	5	967 661,10 \$
Dossiers actifs au 31 mars 2017	4	6 183 248,60 \$

INDEMNITÉS VERSÉES ET DOSSIERS FERMÉS

	Montants réclamés	Indemnité reconnue par le comité exécutif	Indemnité payée	Dossiers fermés
Réclamations accueillies ¹	65 000,00 \$	62 241,54 \$	62 241,54 \$	1
Réclamations rejetées ²	902 661,11 \$	0 \$	0 \$	4
TOTAL	967 661,11 \$	62 241,54 \$	62 241,54 \$	5

¹ La réclamation accueillie vise 1 ancien membre de l'Ordre.

² Les réclamations rejetées visent 1 ancien membre et 3 membres de l'Ordre.

FORMATION

MEMBRES DU COMITÉ

Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA, présidente, nommée par l'Ordre

Danièle Blanchette, CPA auditrice, CA, nommée par l'Ordre

Antonello Callimaci, FCPA auditeur, FCA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Jean-François Henri, FCPA, FCMA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Marie-Claude Riopel, nommée par le ministre de l'Éducation

SECRÉTAIRE

Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Le comité de la formation des comptables professionnels agréés du Québec s'est réuni à deux reprises et il a émis des avis au Conseil d'administration de l'Ordre en lien principalement avec des modifications au programme de formation professionnelle des CPA de deux universités.

Le comité s'est aussi penché sur les recommandations de CPA Canada sur le Programme de postagrément en comptabilité publique (PPCP) et il a transmis un avis favorable au conseil d'administration.

Par ailleurs, le comité a analysé l'accord de reconnaissance partielle avec l'Institut des comptables agréés du Pakistan et transmis un avis favorable au Conseil d'administration.

Enfin, le comité tient à souligner la contribution des responsables des programmes universitaires accrédités dans la réussite des candidats qui se sont présentés à l'une ou l'autre des séances de l'Examen final commun tenues en mai et septembre 2016.

La présidente du comité,
Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec (Règlement), tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, desquelles au plus 15 heures peuvent être consacrées à une activité d'auto apprentissage comme la lecture. Les activités de formation doivent être en lien avec l'exercice des activités professionnelles du comptable professionnel agréé.

Les membres titulaires d'un permis de comptabilité publique sont également assujettis au Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique (Règlement – comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du Règlement.

La période de référence de trois ans s'étend du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018. L'année de référence s'est terminée le 31 août 2016. Des 35 915 membres actifs assujettis au Règlement, 10 070 sont aussi assujettis au Règlement – comptabilité publique.

Au cours de l'exercice, huit membres ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant leur radiation du tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement.

Deux membres titulaires d'un permis de comptabilité publique ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant la suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique. La suspension du permis de comptabilité publique sera maintenue jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement-comptabilité publique.

BILAN DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Activités de formation structurée	Membres (total)	Heures (total)	Membres également assujettis au Règlement - comptabilité publique	Heures dans les domaines liés à la comptabilité publique
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	17 741	323 061	6 741	109 885
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires	4 402	64 946	1 220	4 476
Cours offerts ou organisés par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	7 760	262 070	1 954	33 753
Cours ou activités de formation structurée en milieu de travail	19 856	441 038	5 865	116 982
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	6 057	80 320	1 404	11 770
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	12 757	166 850	2 383	10 550
Formations à distance	9 449	71 530	2 695	15 442
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé et projets de recherche ou d'études	544	32 671	154	9 799
Total partiel - Activités de formation structurée		1 442 486		312 657
Activités d'auto apprentissage		425 174		0
Total		1 867 660		312 657

INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ

Nathalie Labelle, CPA auditrice, CA, présidente

Luc Bédard, CPA auditeur, CA

Alain Borduas, CPA auditeur, CGA

Jean Boudreau, CPA auditeur, CA

Réjean Champagne, CPA auditeur, CMA

Chantal Couture, CPA auditrice, CA

Lino Delarosbil, CPA auditeur, CA

Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA

Robert Larose, CPA auditeur, CA

Josée Leclerc, CPA auditrice, CA

Jean Morissette, CPA auditeur, CA

Marc-Stéphane Pennee, CPA auditeur, CA

SECRÉTAIRE

Martine Picard, FCPA auditrice, FCA

L'inspection de 666 unités a nécessité environ 961 jours/inspecteur au cours de l'année. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 34 jours/surveillant.

Les 12 membres du comité ont consacré plus de 34 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, Québec, Laurentides, Mauricie et Chaudière-Appalaches.

Pour s'acquitter de sa tâche, le comité a pu compter sur l'équipe permanente de l'Ordre, ainsi que sur les inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

Stéphane Beaudoin, CPA auditeur, CMA

David Bédard, CPA auditeur, CA

Nicole Bélanger, CPA auditrice, CGA

Philippe Bérubé, CPA auditeur, CA

Jean-Étienne Blais, CPA auditeur, CA

André Coutu, CPA auditeur, CA

Pierre Désilets, CPA auditeur, CA

Sylvie Fortin, CPA auditrice, CA

Joanne Lalonde, CPA auditrice, CGA

Angélique Malo, CPA auditrice, CA

Sylvain Moisan, CPA auditeur, CA

Pierre O. Oigny, FCPA auditeur, FCA

Monique Papineau, CPA auditrice, CA

Sylvain Petitclerc, CPA auditeur, CGA

Sylvie Plante, CPA auditrice, CA

Caroline Ratelle, CPA auditrice, CGA

Jacques Rioux, CPA auditeur, CMA

Stéphane Tétreault, CPA auditeur, CA

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE	2016-2017	2015-2016
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	666	742
En suspens au début de l'exercice	153	109
	819	851
En suspens à la fin de l'exercice	85	153
Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au comité d'inspection professionnelle	734	698
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE RATIFIÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	2016-2017	2015-2016
Unités de pratique qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	10	2
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	29	41
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	14	2
Membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	31	49
Membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres inspectés	2 667	2 225
Réunions du comité d'inspection professionnelle	6	7
Inspections portant sur la compétence	0	0

Sommaire des cas transmis au syndic

Les 610 dérogations potentielles relevées dans les 271 dossiers transmis au syndic, conformément au 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions, avaient trait aux obligations suivantes :

DÉROGATIONS POTENTIELLES AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 22.1 précisant qu'un membre responsable de l'émission d'un rapport ou d'une opinion aux fins de l'exercice de la comptabilité publique, à l'exception des missions de compilation qui ne sont pas destinées exclusivement à des fins d'administration interne, doit inscrire sur ce rapport ou cette opinion son nom ou son numéro de permis.	87
Article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	69
Article 204.8 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification ou une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	43
Article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare ou modifie.	33
Article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui, eu égard à la mission, porterait atteinte à son jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	18
Obligations du membre envers son client lorsqu'il veut cesser d'agir pour lui (articles 52 et 53).	16
Obligations du membre envers l'ancien auditeur (article 63).	15
Obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles, notes d'orientation du Manuel et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	8
Article 204.2 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	5
Article 48 précisant qu'un membre est tenu au secret professionnel et qu'il ne peut divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de sa profession, à moins qu'il n'y soit autorisé par celui qui lui a fait les confidences ou par une disposition expresse de la loi.	4
Article 1 précisant qu'un membre doit respecter les lois et règlements applicables à la profession.	4
Article 34 précisant que le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à des lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	1
Article 70 précisant que le membre ne peut, dans sa publicité, ou dans la publicité faite par la société au sein de laquelle il exerce, s'attribuer ou permettre que lui soient attribuées des qualités ou habiletés particulières.	1

DÉROGATIONS POTENTIELLES À LA LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 4 donnant des précisions sur l'exercice de la profession de CPA.	100
Article 62 précisant que le membre doit utiliser son titre de CPA, CA, de CPA, CGA ou de CPA, CMA jusqu'au 16 mai 2022.	98
Article 7 précisant que le CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique qui exerce l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4, à l'exception de la mission de compilation qui n'est pas destinée exclusivement à des fins d'administration interne, doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice». Il doit faire précéder ce titre de celui de «CPA».	68
Article 13 précisant que nul ne peut utiliser le titre de «CA», de «CGA», de «CMA» ou d'«expert-comptable», ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est.	20
Article 65 précisant que le membre de l'Ordre qui provient de l'Ordre des CGA ou de l'Ordre des CMA doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice» conformément à l'article 7 ou aux articles 62 ou 63, auquel devra s'ajouter une mention expresse indiquant que l'exercice de la comptabilité publique est limité au secteur d'activités dans lequel il est autorisé à exercer cette activité.	13
Article 5 donnant des précisions sur l'exercice de la comptabilité publique.	3
Article 12 précisant que nul ne peut exercer l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4 s'il n'est membre de l'Ordre, ni utiliser de quelque façon le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice» ou un titre ou abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est s'il n'est titulaire d'un permis de comptabilité publique.	2

DÉROGATION AU CODE DES PROFESSIONS

Article 114 précisant qu'il est interdit d'entraver le travail d'un inspecteur dans l'exercice de ses fonctions, de le tromper par des réticences ou par des fausses déclarations, de refuser de lui fournir un renseignement ou un document relatif à une inspection tenue en vertu du Code des professions ou de refuser de lui laisser prendre copie d'un tel document.	1
--	---

DÉROGATION AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Article 6.4 précisant qu'un membre ne peut refuser de se conformer aux modalités du stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision.	1
--	---

Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection professionnelle harmonisé s'est poursuivi en 2016-2017. La protection du public demeure la pierre angulaire de l'harmonisation pancanadienne dans une vision de prévention et d'éducation.

Cette année, les inspecteurs ont rappelé aux membres l'importance de la confidentialité des données, tant sur le plan de l'hébergement que de la communication et du transfert d'informations aux clients et autres intervenants.

Le groupe de travail chargé de redéfinir la portée de l'inspection professionnelle des établissements qui exécutent des mandats de services-conseils en gestion a poursuivi ses travaux, qui se sont matérialisés par le développement de trois nouveaux questionnaires. Pour sensibiliser les membres aux meilleures

pratiques, le processus d'inspection comprend dorénavant la validation des procédures de contrôle qualité applicables à ce type de missions. La création de nouveaux questionnaires d'auto-évaluation se poursuivra au cours de la prochaine année pour cibler d'autres types de mandats.

En collaboration avec les autres provinces, les questionnaires d'inspection professionnelle ont été mis à jour en fonction des modifications apportées aux normes par CPA Canada. La prise de renseignements préalable à l'inspection des membres n'offrant que des services de compilation, de fiscalité ou de conseils a été simplifiée.

Les travaux de modernisation des systèmes d'information consistant à intégrer les données à toutes les étapes du processus d'inspection se sont poursuivis. Une interface sécurisée est en développement pour le dépôt des communications officielles et la prise de renseignements nécessaires à l'inspection. De plus, la rédaction d'une politique de conservation des dossiers d'inspection, conforme à la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, a été finalisée en cours d'année. Le développement des autres étapes du projet se poursuit et l'implantation est prévue jusqu'en 2019.

Dans l'optique d'informer les membres des déficiences observées dans le cadre des inspections, des séances de formation ont été offertes et des articles ont été publiés en mai et novembre 2016 dans le Bulletin CPA.

Le comité prévoit procéder, au cours de l'année 2017-2018, à l'inspection et à la réinspection de 692 unités de pratique, qui devraient nécessiter 969 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 47 jours/surveillant.

Dans le cadre du Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle, le comité entend notamment se consacrer à l'inspection des membres exerçant la comptabilité publique et offrant les autres services de certification et mandats au sens du Manuel de CPA Canada, le management et la comptabilité de management, la fiscalité, la planification financière, la juricomptabilité et l'évaluation d'entreprises, ainsi qu'au suivi de la réglementation en lien avec la protection du public.

Autres activités et réalisations

Tout au long de l'année, des rencontres ont eu lieu avec les autres équipes de l'Ordre pour échanger sur les lacunes relevées lors des inspections professionnelles et sur les principales questions provenant des membres sur l'application des normes et de la réglementation liées à leur pratique. Ces rencontres ont aidé les inspecteurs, formateurs et conseillers techniques à adapter leurs interventions auprès des membres avec de nouveaux cours et outils. Plus particulièrement cette année, l'accent a été mis sur la tenue des dossiers et sur les communications en mode numérique.

Le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle (PIPSC) a continué de soutenir le maintien d'un système d'inspection professionnelle rigoureux et harmonisé à travers le Canada. Les membres du PIPSC ont également poursuivi leurs travaux de réflexion visant l'amélioration de la qualité des services de fiscalité.

Des rencontres ont eu lieu entre les membres du PIPSC et ceux de certains autres comités de CPA Canada afin de collaborer sur des projets communs. Entre autres, les membres du PIPSC et ceux de l'*Interprovincial Practical Experience Committee* (IPEC) ont finalisé les modalités de surveillance harmonisées pour les milieux de stage préapprouvés et les questionnaires afférents. La collaboration se poursuit pour l'élaboration d'un guide d'application pratique portant sur les domaines relatifs à la comptabilité publique, plus particulièrement pour élaborer des directives supplémentaires qui permettront d'uniformiser l'interprétation et l'application des exigences par les cabinets, les candidats et les intervenants des ordres provinciaux.

Enfin, les membres du PIPSC et ceux du *Public Practice and Advisory Services Subcommittee* (PPASS) se sont réunis pour échanger sur les activités de normalisation, les lacunes relevées et les résultats d'inspection, ainsi que sur les enjeux pour la pratique professionnelle.

La compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections a été maintenue et des travaux de réflexion sont en cours dans le but d'identifier les données supplémentaires à extraire de même que les indicateurs complémentaires nécessaires à l'acquisition d'une meilleure compréhension des causes à l'origine des lacunes observées en vue d'améliorer la qualité de la certification.

L'évolution continue des besoins des membres et du public fait l'objet d'une vigie constante de façon à soutenir les membres tout en assurant la protection du public.

La présidente du comité,
Nathalie Labelle, CPA auditrice, CA

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

L'entente de collaboration entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) vise l'inspection des membres qui offrent des services d'audit aux émetteurs assujettis et permet aux parties d'accomplir leur mission en étroite collaboration et dans le respect de leurs compétences juridictionnelles respectives.

Conformément à l'entente, de multiples rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice pour planifier et coordonner l'inspection des cabinets québécois participants afin d'éviter toute duplication.

Les rencontres ont permis d'échanger principalement sur les échéanciers et les méthodologies d'inspection respectifs, les approches de travail et les lacunes relevées dans le cadre des inspections de chacun des organismes. Un site sécurisé permet le partage des documents et améliore l'efficacité des échanges.

Ces rencontres ont aussi permis d'aborder d'autres sujets, notamment les principales publications, activités, projets et enjeux touchant l'inspection professionnelle. Les équipes du CCRC et de l'Ordre ont été invitées à participer à leurs rencontres annuelles de part et d'autre.

Enfin, des rencontres entre le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle et le CCRC ont permis aux autorités de ce créneau très spécialisé d'échanger sur les enjeux liés à la pratique de l'audit et de traiter des difficultés rencontrées dans un esprit d'amélioration continue. La collaboration entre l'Ordre et le CCRC continue de porter ses fruits et contribue à l'atteinte de l'objectif ultime des deux parties, soit la protection du public.

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu des règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation¹, les personnes qui en font la demande à l'Ordre en vue d'obtenir un permis peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec ou d'une formation acquise hors du Québec.

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le premier tableau ci-contre soient présentées à titre de « demandes acceptées en partie » dans les données relatives à l'équivalence de la formation. Dans tous les cas, seuls des cours universitaires sont prescrits aux candidats dont la demande est acceptée en partie.

Après avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de son diplôme et de sa formation, l'étudiant aura à compléter un programme de formation professionnelle, un stage et un examen, tels que prescrits par les règlements.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES ²		
	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	204	304
Acceptées en totalité	7	0
Refusées	153	251
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	44	53

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ²		
	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	197	304
Acceptées en totalité	0	8
Acceptées en partie	153	243
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	44	53

¹ Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

² Les données ont été regroupées pour les sept règlements précités.

Ententes de reconnaissance mutuelle

Malgré l'unification de la profession comptable, les ententes France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles signées avant mai 2012 sont restées en vigueur, de sorte que les experts-comptables français ont pu continuer à déposer une demande de reconnaissance mutuelle en vertu de l'un ou l'autre des règlements existants et qui devraient être en vigueur jusqu'au 16 mai 2018.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE EN VERTU DES ENTENTES ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES		
	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec
Nouvelles demandes reçues	4	3
Permis de CPA émis	0	0
Candidats en cheminement	9	3

DEMANDES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE EN VERTU D'AUTRES ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE		
	Cheminement CPA, CA	Cheminement CPA auditeur, CA
Nouvelles demandes reçues	2	2
Permis de CPA émis	4	0
Candidats en cheminement	0	5

RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA, président

Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA

Louise Champoux-Paillé, représentante du public

Louise Harvey, CPA auditrice, CGA

Louise Lafrenière, représentante du public

Evangeline Lagou, CPA, CMA

Martin Langlois, CPA auditeur, CA

Pierre Lussier, FCPA, FCA

André Miville, FCPA auditeur, FCA

Gilles Nolet, CPA, CGA

Murielle Pépin, représentante du public

Nathalie Perrotte, CPA, CGA

Jocelyn Riendeau, CPA auditeur, CA

Danik Salvail, CPA, CGA

Gary Wechsler, FCPA, FCA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions. Il a pour mandat de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline. Le comité est constitué de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le comité a reçu 26 demandes d'avis, lesquelles ont été présentées dans les délais prescrits par le Code des professions.

Le comité s'est réuni à 24 occasions afin de traiter 23 dossiers, dont six ouverts au cours de l'exercice précédent. Dans un cas, le plaignant s'est désisté avant la rencontre prévue. Huit autres dossiers ouverts au cours de la présente période seront traités ultérieurement.

Le comité a rendu 23 avis, dont six dans des dossiers ouverts au cours de l'exercice précédent. Dans 18 cas, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline, maintenant ainsi la décision du syndic. Dans trois cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte. Dans deux autres cas, il a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte et a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non. De plus, le comité a suggéré au bureau du syndic de référer l'un de ces dossiers au comité d'inspection professionnelle.

Enfin, le comité s'est réuni une fois en plénière, notamment pour recevoir une formation sur le fonctionnement du bureau du syndic.

Le président du comité,

Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA

COMITÉ DE DIRECTION



Geneviève Mottard
CPA, CA



Jean-François Lasnier
FCPA, FCMA



Hélène Racine
FCPA auditrice, FCA



Marie-France Langlois
CPA, CA



Christiane Brizard
Avocate



Lyne Lortie



Martine Picard
FCPA auditrice, FCA



Julie Péloquin
CPA, CA



Josée Blanchard
CPA, CMA



Paule Bouchard
FCPA auditrice, FCA

PERSONNEL DE L'ORDRE

BUREAU DE DIRECTION

Présidente et chef de la direction
Geneviève Mottard, CPA, CA

Adjointe à la présidente et chef de la direction
Carole Manseau

Auditrice interne
Marie-Claude Hamelin, CPA auditrice, CA

Directrice, Gestion des risques
Sonya Guilbault, CPA auditrice, CA

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Premier vice-président
Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA

Adjoint au premier vice-président
Stéphane Paradis

Analyste, Ressources humaines
Anna Guerriero

Conseillère, Ressources humaines
Julie Vézina, CRHA

Directrice, Ressources humaines
Valérie Girard, CRHA

ACCÈS À LA PROFESSION

Vice-présidente, Accès à la profession
Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Accès à la profession
Sophie Pelletier

Adjointes administratives, Admission des candidats
Lucia Gattola
Gilda Iannacci
Nidaphone Keomanipheth

Adjointe administrative, Programmes de formation professionnelle et examens
Marion Cassiot

Adjointe administrative, Programmes nationaux
Marise Tanguay

Adjointes administratives, Stages
Suzanne Drouin (par intérim)
Marilyn Fiorilli
Carole Pearson

Agent administratif, Comptabilité publique et Securexam
Mathieu Meyer

Agente administrative, Admission des candidats
Claudia Gilbert

Agentes administratives, Examens et soutien aux étudiants
Victoria Fabricant
Miryam Florigny

Agente administrative, Stages
Yolaine Deslauriers

Conseillère, Admission des candidats et équivalences
Nancy Rocheleau

Conseillère, Stages
Marie-Eve Bouchard Lagrange, CPA auditrice, CA
Marie-Josée Samson, CPA, CMA (par intérim)

Coordonnatrice, Programmes nationaux
Mylène Bayard
Caroline Poisson (par intérim)

Directeur adjoint, Stages
Marc-André Paquette, CPA auditeur, CA

Directrice adjointe, Pédagogie et examens
Marjolaine Beaudry, CPA auditrice, CA

Directrice adjointe, Programmes nationaux
Wafaa El-Doumani, CPA, CMA

Directrice, Admission des candidats et stages
Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA

Directrice, Programmes de formation professionnelle
Jasmine Marcoux, CPA auditrice, CA

ADMINISTRATION

Vice-présidente, Administration
Marie-France Langlois, CPA, CA

Adjointe administrative, Administration
Élise Laurent

Agente administrative, Déclaration annuelle et cotisation
Lisa Proulx

Analyste, Conformité
Lucie Charbonneau

Analyste, Information financière
Lorena Alburez

Commis à l'entrepôt et aux services postaux
Sylvie Cuerrier
Joël Tremblay

Conseiller, Gestion financière
Badr Yasri, CPA, CMA

Coordonnateur, Entrepôt et services postaux
Michel Magny

Directrice adjointe, Budget et contrôle
Isabelle Bourdeau, CPA, CMA

Directrice adjointe, Information financière
Sylvia Dansereau, CPA auditrice, CA

Directrice, Finances
Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Directrice, Services de soutien
Lorraine Young

Préposées à l'accueil et à l'information
Rachel Bigras
Marie-Jo St-Pierre

Préposée, Déclaration annuelle et cotisation
Lise Cousineau

Préposée, Service alimentaire
Monique Lalonde

Technicienne en comptabilité
Nah Keita

Technicienne en comptabilité, Comptes clients
Cindy Chan

Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs
Jacinthe Tétreault

Technicienne, Déclaration annuelle et cotisation
Oxana Zamaruyeva

AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS

Vice-présidente, Affaires publiques, stratégie de marque et communications
Lyne Lortie

Adjointe administrative, Affaires publiques, stratégie de marque et communications
Valérie Gauffre

Chargé, Affaires publiques
Jean-Louis Laplante

Chargée, Stratégie Web
Marie-Eve Boivin
Roxanne Plante (par intérim)

Conceptrices graphiques
Sheila Brouillette
Julie Lapalme
Julie Milette
Guylaine Thiboutot

Conseillères, Communications
Valérie Dubuc (par intérim)
Roxanne Plante
Cynthia Vallée
Mélanie Verville

Coordonnateur, Expérience Web
Francis Tremblay

Directrice adjointe, Identité visuelle
Guylaine Dupuis

Directrice, Affaires publiques
Ginette Bourbonnais

Directrice, Stratégie de marque et communications
Erika Vaugeois

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Vice-président, Développement professionnel
Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA (par intérim)

Adjointe administrative, Certification, comptabilité financière et fiscalité
Catherine Thibault

Adjointe administrative, Développement professionnel
Marilyn Caron

Adjointes administratives, Diffusion des activités en salle et à distance
Isabelle Boisvert
Martine Samoisette

Adjointe administrative, Expérience client, partenariats et mise en marché du programme de développement professionnel
Mélicha Parent (par intérim)
Dominique Vanasse

Adjointe administrative, Management et comptabilité de management
Céline Pendant-Kéclard

Agentes, Expérience client
Linda Syrkos
Geneviève Trudel

Conseillère, Normes et programme de développement professionnel – Certification et comptabilité financière
Annie Smargiassi, CPA auditrice, CA

Conseillère, Pédagogie et gestion opérationnelle
Marie-Claude Huard

Conseillère, Programme de développement professionnel – Fiscalité
Alexandra Nadeau, CPA, CGA

Conseillère, Programme de développement professionnel – Management et comptabilité de management
Annie Beaucage, CPA, CMA

Conseillère, Programme de développement professionnel et normes – Certification et comptabilité financière
Kim Lemire, CPA auditrice, CA

Coordonnatrices, Diffusion des activités en salle et à distance
Lyne Fréchette
Louise Moreau

Coordonnatrice, Expérience client du programme de développement professionnel
Caroline Fontaine

Coordonnatrice, Gestion opérationnelle
Martine Primeau

Coordonnatrice, Partenariats et mise en marché du programme de développement professionnel
Marie-Claude Cardinal

Coordonnatrice, Production et assurance qualité des contenus
Évelyne Cossette

Directrice, Expérience client, partenariats et mise en marché du programme de développement professionnel
Kathy Rocheleau

Directrice, Pédagogie, logistique et gestion opérationnelle
Maryse Samson

Directrice, Programme de développement professionnel – Certification et comptabilité financière
Guylaine Houde, CPA auditrice, CA

Directrice, Programme de développement professionnel – Fiscalité
Pascale Chèvrefils, CPA auditrice, CA

Directrice, Programme de développement professionnel – Management et comptabilité de management
Alexandra Langelier, CPA auditrice, CA

Réviseres linguistiques
Valérie Bolduc (par intérim)
Monica Hachey
Carol-Ann Jussaume
Vali Thibaudeau

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Vice-présidente, Inspection et pratique professionnelle
Martine Picard, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Fonctionnement, inspection professionnelle
Pauline Duguay

Adjointes administratives, Inspection professionnelle
Cynthia Abel
Caroline Bouchard (par intérim)
Josiane Filiatrault

Adjointe administrative, Pratique professionnelle
Roxanne Chagnon-Raymond

Agente administrative, Formation continue obligatoire
Marie-Josée Mourand

Agente administrative, Inspection professionnelle
Gloria Lau Tum Sun

Agentes administratives, Pratique professionnelle
Samuelle Gadoury
Hesser Garcia

Chargée, Formation continue obligatoire
Raluca Gheorghita

Chargée, Pratique professionnelle, exercice de la profession
Mireille Cloutier, CPA, CA, CA•EJC

Chargée, Pratique professionnelle, stages, cours de perfectionnement et comptabilité en fidéicommis
Caroline St-Jean, CPA, CA

Coordonnatrice, Inspection professionnelle
Danielle Arcudi

Directeurs adjoints, Inspection professionnelle
Julie Nault, CPA auditrice, CA
Mireille Quinn, CPA auditrice, CA
Façal Salek (par intérim), CPA, CA

Directrice adjointe, Pratique professionnelle

Karine Blais, CPA, CMA

Directrice, Inspection professionnelle

Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

Directrice, Pratique professionnelle

Lyne Lépine, CPA auditrice, CA

Inspectrices professionnelles

Carine Chan Weng Ton, CPA auditrice, CA

Diane Dulac, CPA auditrice, CA

Caroline Noël, CPA auditrice, CA

Préposés, Formation continue obligatoire

Xavier Lalonde-Turbide

Monika Morelli

RAYONNEMENT DE LA PROFESSION**Vice-présidente, Rayonnement de la profession**

Julie Péroquin, CPA, CA

Adjointe administrative, Rayonnement de la profession

Marie-Josée Gonthier

Chargée, Avantages aux membres et partenariats

Nathalie Mignault

Chargée, Développement des affaires

Catherine Desrochers

Zoé Foisy-Marquis (par intérim)

Alexandra Giguère (par intérim)

Conseiller, Recrutement de la relève

Laurent Robert, CPA auditeur, CA

Coordonnateur, Espace emploi

Maxime Manseau Saulnier

Coordonnatrice administrative, Fondation

Anne-Marie Marois

Coordonnatrice, Commandites et partenariats

Renée Lebel

Coordonnatrice, Événements

Nancy Alexandre

Coordonnatrices, Regroupements régionaux

Marie-Eve Deslauriers

Alexandra Giguère

Alexandra Miller-Campeau (par intérim)

Directrice de la Fondation

Marie-Josée Hamel

Directrice, Développement des affaires

Évelyne Blain, CPA, CMA

Directrice, Marketing relationnel

Maryse Dumais

Planificateur, Événements

José Boucher

SECRETARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES**Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques**

Christiane Brizard, avocate

Adjointe à la secrétaire et vice-présidente aux affaires juridiques

Chantal Laberge

Adjointe administrative, Affaires juridiques et greffes

Isabelle Ledroit

Adjointe juridique

Samya Hamdane

Agentes, Tableau de l'Ordre

Lyne Corno-Beaudry

Hanane Hamnache (par intérim)

Lia Villaça

Directrice, Affaires juridiques et responsable de l'accès à l'information

Christiane Vachon, avocate

Directrice adjointe, Contentieux

Lyne Tétreault, avocate

Directrice adjointe, Législation et réglementation

Chantal Roy, avocate

Parajuriste

Judith Michaud (par intérim)

Caroline Poisson

Parajuriste, Contentieux et gestion documentaire

Michael Picard

Parajuriste, Greffière-audicière

Kristen Pascall

Secrétaire adjointe et directrice adjointe, Tableau de l'Ordre

Ariane Côté

Secrétaire du conseil de discipline et directrice adjointe, Greffes

Véronique Smith

SYNDIC**Syndic**

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Bureau du syndic

Andrée St-Amand

Avocat, Bureau du syndic

Sébastien Dyotte, avocat

Secrétaire de direction, responsable de la gestion logistique et administrative

Manon Dumouchel

Technicienne, Enquêtes et plaintes

France Létourneau

SYSTÈMES D'INFORMATION**Vice-présidente, Systèmes d'information**

Josée Blanchard, CPA, CMA

Administrateur principal, Réseau et gestion du soutien technique

Michel Yafalian

Administrateur réseau

George Solonaru

Analyste programmeur, Assurance qualité

Geeta Bokhoree

Analystes programmeurs, Développement

My Hicham Alami Afilal

Delia Loghin

Analyste programmeur, Gestion des données

Martin Séguin

Conseillère, Gestion des données

Hélène Larouche

Coordonnateur, Soutien technique

Eric Pesant

Développeurs

Grâce Capoc-chichi

Reda Mechtri

Martial Nguenang

Fabien Péret

Directeur adjoint, Développement

Gilles Choquette

Directeur, Développement

Youcef Mebarki

Directeur, Gestion des données et projets spéciaux

André Richard

Technicienne, Assurance qualité

Martine Primeau (par intérim)

Ghita Wahbi

Techniciens en informatique

Raluca Dragan

Serge Kébé



Publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
www.cpaquebec.ca

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais
Conception graphique : Julie Milette

La version électronique de ce rapport annuel peut être consultée sur le site de l'Ordre www.cpaquebec.ca.



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC